



Conseil national  
de l'information statistique

PARIS, le 31 mai 2013  
N° 79 /H030

## Commission ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Réunion du 8 avril 2013

PROJET D'AVIS .....	<a href="#">2</a>
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES .....	<a href="#">5</a>
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	<a href="#">9</a>
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	<a href="#">38</a>

---

**PROJETS D'AVIS DE MOYEN  
TERME 2014 2018**

---

*Ces projets d'avis ne cristallisent qu'une étape du processus de concertation : ils seront éventuellement amendés et complétés, au cours des commissions d'automne mais aussi à l'issue des trois « rencontres » de moyen terme, puis examinés par le Bureau et finalisés lors de l'assemblée plénière le 30 janvier 2014.*

**Avis n° 1****Indicateurs de développement durable**

Le Conseil souhaite le maintien, la mise à jour et une large diffusion, simple et intelligible pour le grand public, **des indicateurs de développement durable** d'ores et déjà développés au niveau européen, national et territorial, dans le cadre de la stratégie européenne et de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

Il prend note d'attentes non satisfaites ou nouvelles pour ces indicateurs : pour mieux prendre en compte la dimension sociale, pour accompagner la stratégie nationale de transition écologique (SNTE), pour informer sur les phénomènes récents (pollutions lumineuses, perturbateurs endocriniens...) et sur la consommation de matières premières nécessaires à l'activité économique.

Il insiste sur la nécessité de poursuivre une **large concertation** pour faire évoluer ces indicateurs, de façon à ce qu'ils restent dans la continuité de l'existant, en nombre limité, compréhensibles, et, autant que possible, comparables dans le temps et entre niveaux géographiques (de l'international au local).

**Avis n°2****Entreprises, économie et développement durable**

Le Conseil souhaite que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur **la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics** implantés en France en tenant compte, le cas échéant, de leur activité internationale.

Il est attendu des résultats détaillés **par type d'entreprise** (taille y compris micro, activité...), **si possible par région**, et selon différents aspects : consommation d'énergie, gestion des déchets (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution), utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...

Ces préoccupations, relatives à la responsabilité sociétale des entreprises, sont étendues à la question des **investissements socialement responsables**. Le Conseil suggère que les priorités en la matière soient définies avec les utilisateurs, selon un mode de dialogue qui reste à définir au sein des deux commissions.

Le Conseil encourage la poursuite de la réflexion sur les éléments de mesure, notamment **au niveau régional voire infrarégional, de « l'économie verte »** et recommande en particulier une meilleure connaissance des métiers, emplois et activités qui y sont liés.

Par ailleurs, le Conseil suggère **une veille** sur la possibilité de prise en compte dans la statistique des services dans une optique de développement durable (« économie de la fonctionnalité ») et de l'économie dite « circulaire », qui vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production.

Le Conseil souligne des attentes nouvelles en matière de connaissance des pratiques agroalimentaires : **qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts...**

Le Conseil se félicite des importants travaux, effectués et à venir, sur les **comptes environnementaux dans un cadre harmonisé au niveau européen**. Il souhaite que ceux-ci soient présentés devant la commission avec un point particulier sur la possibilité de **distinguer les dépenses curatives des dépenses préventives**.

#### Avis n° 3

##### Ménages et développement durable

Le Conseil note des attentes importantes de statistiques sur **le comportement des ménages dans le domaine de la gestion des déchets**.

Il souhaite un dispositif pour mieux évaluer **la mise aux normes thermiques des logements**, y compris anciens

Il préconise que la statistique publique s'associe aux professionnels de la santé pour fournir des éléments d'information sur **les liens entre la santé et l'environnement**.

#### Avis 4

##### Action publique et développement durable

Le Conseil soutient les travaux pour une meilleure connaissance de **l'offre de transport** (infrastructure et services). Il demande que la statistique publique poursuive ses efforts pour contribuer à la valorisation des **externalités générées par les transports** : émission de CO2 et autres polluants, bruit, artificialisation des sols... notamment par l'exploitation des valeurs de référence.

Il rappelle la nécessité d'une **information normalisée sur l'utilisation des sols à une échelle géographique fine** de façon à aider les pouvoirs publics dans leurs réflexions pour un aménagement durable, notamment dans les zones urbaines et périurbaines. Une vision prospective est également attendue pour cela (exploitation de la nature des surfaces dans les PLU). .

Le Conseil préconise une **large diffusion** de l'information sur les coûts, prix et volumes relatifs à la **gestion par les collectivités des déchets, de l'eau et des réseaux de chaleur**.

#### Avis 5

##### Énergie-climat

Le Conseil souligne l'intérêt d'un compte satellite de l'énergie.

Il recommande une large information sur le coût et le prix des énergies, en particulier renouvelables et combinées, selon les périodes et le territoire de production, y compris en Outre-mer, avec des comparaisons européennes.

Le Conseil préconise qu'une réflexion s'engage avec les acteurs locaux pour leur ouvrir largement l'accès aux données localisées de l'énergie disponibles auprès de divers organismes (Medde, Ademe, Ceren, ERDF et GRDF...).

Il rappelle la nécessité d'estimer les **émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) et autres polluants**, liées à l'activité de production et consommation finale des agents d'un territoire, en prenant en compte aussi les émissions liées aux importations.

**Avis 6****Biodiversité**

Le Conseil prend acte de l'évolution de l'approche sur la biodiversité et confirme **le besoin d'avoir une approche incluant tous types d'espace et non restreinte aux espaces protégés.**

Il encourage **l'élargissement de l'inventaire de certaines espèces représentatives** (invertébrés notamment) et de compléter le travail sur les **ressources naturelles** (mers, prairies, forêts...), y compris celles dans **les sols**.

Il souligne **la nécessité de disposer d'une carte des écosystèmes et de leur évolution** (prélèvements, cf. IGN) , outil indispensable aux réflexions sur l'aménagement du territoire, y compris en Outre-mer.

Il préconise une **meilleure coordination des organismes publics et associatifs** pour avoir une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité sur un territoire (projet SINP, INPN...).

## Documents présentés

- [Fiches descriptives d'enquêtes - Environnement et développement durable](#)
- [Bilan de la période de moyen terme 2009-2013 du Cnis](#)
- [Attentes des utilisateurs pour le moyen terme 2014-2018 du Cnis](#)
- [Orientations des producteurs pour le moyen terme 2014-2018 du Cnis](#)
- [Présentation de l'enquête sur le sentiment d'exposition aux risques \(Eser 2013\) - Medde - Service de l'observation et des statistiques \(SOeS\) - Diaporama](#)
- [Statistiques publiques sur l'énergie - Expression des besoins - Aspect national - Direction générale de l'énergie et du climat \(DGEC\) - Diaporama](#)
- [Statistiques publiques sur l'énergie - Expression des besoins - Aspect territorial - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie - Ile de France - Diaporama](#)
- [Statistiques de l'énergie - Réponses présentes et à venir de la statistique publique aux besoins des utilisateurs - Diaporama](#)
- [Statistiques publiques sur la biodiversité : quels besoins - Muséum national d'histoire naturelle - Diaporama](#)
- [Comprendre et mieux mesurer la biodiversité - Medde - Service de l'observation et des statistiques \(SOeS\)- Diaporama](#)
- [Environnement et développement durable - Les premières orientations du service statistique public pour le moyen terme 2014-2018 - Insee - SOeS - Diaporama](#)
- [Environnement et développement durable - Bilan du moyen terme 2009-2013 - Nouvelles préoccupations des utilisateurs pour 2014-2018 - Cnis - Diaporama](#)

---

Compte rendu de la réunion de la Commission  
Environnement et Développement Durable  
- 8 avril 2013 -

---

Président : Guy Paillotin

Rapporteurs : Claire Plateau, Insee - Sylvain Moreau, Medde - Service de l'observation et des statistiques (SOeS),

Responsable de la commission : Henriette Lantin (01 41 17 52 67)

***RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR***

I. Examen pour avis d'opportunité de l'enquête « Sentiment d'exposition aux risques » (Eser 2013)

II. Statistiques publiques sur l'énergie

III. Statistiques publiques sur la biodiversité

IV. Quels besoins prioritaires en matière de statistiques publiques sur l'environnement et le développement durable ?

## LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Sigle
ABRAMOVICI	Gérard	Medde CGEDD SOES <sup>1</sup>
ALLIEVI DOROSZ	Fulvia	Almasys Conseil
AUDIBERT	Pierre	Cnis
BOITEL	Marc	Arene Île-de-France
BOMPARD	Jean-Pierre	CFDT
BOQUET	François-Nicolas	Afep
BOURRIOT	François	Ceren
BOVAR	Odile	Cnis
BRILLET	Bernard	Medde CGEDD <sup>2</sup>
CALVOZ	Gabriel	Croix-Rouge
CASSET	Hélène	Insee
CONSTANT	Olivier	Ceren
CROSEMARIE	Pierrette	Cese
DOUILLARD	Pierre	Ademe
DUCROUX	Anne-Marie	Humanité et Biodiversité
DUMARTIN	Sylvie	Insee
FIRDION	Laetitia	Datar
FLUXA	Christine	Medde CGEDD SOES
FREMONT	Jean-Marc	IGN
FRIEZ	Adrien	Medde CGEDD SOES
GARMIRIAN	Bernard	Ingénierie, études techniques
GASNIER	Claudine	ASP
GELY	Alain	CGT
GUERIN	André-Jean	Cese
GUGGEMOS	Fabien	Insee
GUILLOU	Anne	Medde - DGALN
GWET	Catherine	Carif Île-de-France
JENSEN	Nicole	Medde CGEDD
JOLY	Emmanuel	Dreal - Limousin
LAGARENNE	Christine	Medde CGEDD
LAMY	Michel	Cese
LANCELOT	Bernard	Medde CGEDD SOES
LANTIN	Henriette	Cnis
LAURO	Christian	CJD
LAVERGNE	Richard	Medde CGEDD
LE BIEZ	Vincent	Driea - Île-de-France
LECLERC	Rémy	FIM énergétique
LOSIER	Juliette	Driea - Île-de-France
LOUATI	Sami	Medde CGEDD SOES
LOUBET	Brigitte	Driea - Île-de-France

<sup>1</sup> Service de l'observation et des statistiques

<sup>2</sup> Medde- CGDD : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Conseil général de l'environnement et du développement durable

LUCCHESI	Jean-Marc	Oséo
MARTIN-LAVAL	Sylvane	Ponant stratégies urbaines
MICHEL	Laurent	Medde - DGEC <sup>3</sup>
MOISAN	François	Ademe
MOLLET	Julien	CCFA
MONTET	Maïté	Parti radical de gauche
MORARD	Valéry	Medde CGEDD SOES
MORDANT	Guillaume	Medde CGEDD SOES
MOREAU	Sylvain	Medde CGEDD SOES
NASCIMENTO	Iuli	IAU
NUSSBAUM	Roland	MRN
OURADOU	Frédéric	
PAILLOTIN	Guy	Cnis
PAUTARD	Éric	Medde CGEDD SOES
PETIT	Katell	Oieau
PHILIPPS	Gérard	CFE - CGC
PLATEAU	Claire	Insee
POUTRIN	Camille	Environnement 92
PREVOT	Henri	Autoentrepreneur
PRIN COJAN	Annabelle	EPE
RIBON	Olivier	Cnis
RICLET	Erwin	Medde CGEDD SOES
ROY	Nathalie	UPA
SAGLIETTI	Carla	Cese
SAUTEREL	Danielle	Conseil régional d'Île-de-France
SCHOTT	Cyrille	Cour des comptes
SIBLET	Jean-Philippe	MNHN
THIESSET	Christine	Insee
TOBIAS	Marie	Coop de France
TRUPIER	Pierre	Environnement 92
VEILLARD	Michel	CSOEC
VERON	Jacques	Ined
VIENNE	Dalila	Cnis
VINCENT	Julien	Citepa
WOITRAIN	Emmanuel	Cese

*La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Guy PAILLOTIN.*

### **Guy PAILLOTIN**

<sup>3</sup> DGEC - Direction générale de l'énergie et du climat

Bonjour à toute et à tous. Je demanderai aux intervenants d'être aussi brefs que possible, car nous sommes réunis pour écouter également les représentants du monde extérieur aux personnes gérant les affaires. Les deux parties doivent donc pouvoir s'entendre.

## **I. Examen pour avis d'opportunité de l'enquête "Sentiment d'exposition aux risques"**

**Éric PAUTARD, Medde - SOeS**

L'enquête sur le sentiment d'exposition aux risques sera menée par le SOeS pour la deuxième fois fin 2013. De manière générale, le service travaille déjà à référencer et cartographier les risques environnementaux. Avec cette enquête, nous sortons d'une approche objective, visant à examiner l'exposition effective aux risques, pour adopter une approche subjective, consistant à se demander comment les personnes exposées aux risques environnementaux perçoivent ces derniers.

L'enquête avait déjà eu lieu en 2007, dans le cadre d'un marché public qui a conduit à déléguer la collecte des données à un prestataire extérieur. Elle avait été menée auprès de 5 780 personnes et ciblait tout particulièrement les ménages exposés à trois risques majeurs : inondation, risque industriel et risque sismique. L'enquête s'était alors structurée autour de deux objectifs : d'une part évaluer la conscience du risque, et d'autre part mesurer la connaissance des dispositifs d'information. Prenant appui sur un fichier communal des risques, l'échantillonnage a largement permis d'interroger le risque inondation : environ 65 % des données collectées portaient en effet sur ce risque. Les questions posées étaient assez simples. Elles permettaient de déterminer si les personnes interrogées se sentaient exposées à ces différents risques, si elles y avaient déjà été confrontées, ce qu'elles pensaient des dispositifs mis en place pour les protéger, ce qu'elles savaient des mesures de protection... Un suréchantillonnage du secteur Loire moyenne avait par ailleurs été décidé, considérant qu'il s'agissait d'un territoire particulier pour appréhender le risque d'inondation. Enfin, un certain nombre de questions portaient sur les actions à mettre en œuvre en cas de catastrophe, notamment à l'échelle individuelle.

Deux publications sont sorties suite à l'enquête. L'une, dans le cadre de l'Ifen<sup>4</sup> était consacrée aux risques d'inondation. Elle revenait sur la variété des ressentis selon le niveau d'exposition, et constatait une méconnaissance globale des dispositifs de gestion. Une deuxième publication a par la suite été consacrée aux résultats plus globaux de l'enquête, et montrait que les risques interrogés n'étaient pas forcément ceux auxquels les personnes se sentaient les plus exposées. Des risques globaux comme le changement climatique et la pollution de l'air apparaissaient par exemple fortement, alors que les risques localisés préoccupaient moins les populations. Cette publication a également mis en lumière un fort sentiment d'exposition aux risques dans les grandes agglomérations.

L'étude ayant vocation à être reconduite tous les quatre ans, un bilan de la première édition s'imposait avant le lancement de la seconde. Il en ressort quelques imperfections (mode d'échantillonnage, exploitation partielle et principalement descriptive des données, confirmation d'hypothèses élémentaires, ...) que nous ne devons pas reproduire. La prise en compte d'autres risques (climat, pollution de l'air) devra par ailleurs éviter de constater à nouveau un décalage entre les risques étudiés et ceux auxquels les répondants se sentent exposés.

La nouvelle édition de l'enquête sur le sentiment d'exposition aux risques a également pour ambition d'appréhender la connaissance des dispositifs de prévention à l'échelon local. A cette occasion, il s'agira

---

<sup>4</sup> Institut français de l'environnement : ancien service à compétence nationale du ministère français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

notamment de s'intéresser aux spécificités des départements d'Outre-mer (non étudiés en 2007), dans la mesure où ces territoires sont exposés à des risques cycliques. Nous devons également examiner les formes de vulnérabilité existantes en fonction des risques, selon que celles-ci s'expriment à titre individuel ou à l'échelle du territoire.

L'autre évolution du dispositif Eser passe par la mise en œuvre d'une démarche de qualité, notamment en le présentant au Cnis, ce qui n'avait pas été le cas en 2007, et par l'impulsion d'une dynamique de concertation élargie avec les spécialistes de la prévention des risques, en essayant de s'adapter au maximum à leurs attentes sur ce thème. Cette étude s'inscrit par ailleurs dans le prolongement des recommandations du Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi [Vers le site internet de la Commission sur la Mesure de la Performance économique et du progrès social](#), plus particulièrement dans sa troisième partie<sup>5</sup>.

Sur la question de l'opportunité, cette enquête n'est pas la seule enquête existante sur la question des risques. Des études traitent déjà de ces préoccupations : l'Ademe<sup>6</sup> mène une enquête sur la perception du risque climatique, tandis que l'IRSN<sup>7</sup> publie un baromètre annuel de référence. L'enquête a toutefois vocation à dépasser le cadre purement descriptif, en s'attachant à saisir les préoccupations environnementales de manière localisée, et en les confrontant aux données d'exposition objective dont le SOeS dispose déjà.

Les ambitions et hypothèses sur la base desquelles est élaboré le questionnaire sont les suivantes :

- Confronter l'exposition effective et le sentiment d'exposition, pour voir si les populations ont conscience des risques, si elles s'ancrent dans certaines formes de déni ou si elles en ont une perception faussée ;
- Interroger la façon dont les populations surexposées composent avec les risques : - arbitrage entre la situation de risque et les avantages induits, - acceptation consentie ou résignée, - culture locale du risque ;
- Catégoriser le ressenti des Français à l'égard des risques environnementaux : - identification des situations d'inégalités face à l'exposition, - analyse du sentiment d'insécurité environnementale, - appréhension différenciée des risques globaux et locaux, - suivi des attitudes face aux risques en fonction de leur prévisibilité, - hiérarchisation des sentiments exprimés à l'égard des menaces environnementales ressenties (craintes, inquiétudes, peur,...)

### **Henri PREVOT**

J'appartenais au Conseil général des mines, et je continue de travailler sur les questions d'énergie et d'effets de serre, sur lesquelles je publie des articles. La question des risques vis-à-vis du changement climatique est extrêmement importante. La perception du risque revêt plusieurs éléments : l'acceptation, le fait d'être prêt ou non à dépenser de l'argent contre les conséquences de ce risque... Ces considérations concernent le risque inévitable. Il peut s'agir également d'une perception du risque climatique. Une question pourrait être posée dans l'enquête : comment considérez-vous que nous, Français, pouvons faire quelque chose contre le risque climatique ? Si nous le pouvons, êtes-vous prêts à faire un effort pour l'éviter ? Des actions peuvent être réalisées, notamment des pétitions auprès des ministres pour un impôt contre le CO2.

### **Guy PAILLOTIN**

Je vous propose d'émettre un avis positif pour cette enquête. Merci pour votre exposé.

<sup>5</sup> Partie 3 : Développement durable et environnement

<sup>6</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

<sup>7</sup> Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

Monsieur Pierre Audibert, le secrétaire général du Cnis, resitue les deux exercices sur l'énergie et la biodiversité.

**Pierre AUDIBERT, Cnis**

Je souhaite émettre une précision par rapport à l'ordre du jour. En point 2, nous évoquons l'énergie, et en point 3 la biodiversité. En point 4, nous abordons un sujet transversal, à savoir le moyen terme du Cnis. Il s'agit d'un processus qui aura lieu tout au long de l'année 2013, au cours de laquelle nous recueillons les attentes et besoins du public pour savoir quels besoins sur la période 2014-2018 se dégagent. Sur les deux premiers points, nous allons aussi évoquer le moyen terme. A la fin de chacune des interventions, Odile Bovar proposera un point sur le recueil d'informations dont elle dispose en matière de besoins à moyen terme. A la fin de chacun des sujets, nous vous demanderons un avis, puisque l'opération à moyen terme suppose un avis des utilisateurs sur ce qu'ils pensent être nécessaire. Ce sont des avis provisoires, puisque le processus va se dérouler tout au long de l'année, d'autant plus qu'une nouvelle commission « Environnement et développement durable » organisée le 19 septembre enrichira ces avis provisoires.

**Guy PAILLOTIN**

Votre avis a été pris en compte par diverses discussions. Vous avez aujourd'hui l'occasion de préciser vos souhaits. Le processus n'est pas clos, et vous pourrez nous communiquer vos opinions ainsi que vos besoins en matière de statistiques.

## **II. Statistiques publiques sur l'énergie**

### **1. Expression des besoins : aspect national**

**Laurent MICHEL, DGEC**

Un premier exposé portera sur la vision des besoins en matière de statistiques, et nous aborderons un point complémentaire sur la vision territoriale.

La statistique publique doit être en mesure de définir la politique publique pour la piloter et lui permettre d'évoluer, puis de la redéfinir. Certains objectifs des politiques énergétiques peuvent être rappelés : indépendance énergétique nationale et sécurité d'approvisionnement, questions d'économie et notamment prix compétitif de l'énergie, question de santé humaine et d'environnement (émission de gaz à effet de serre et pollutions atmosphériques de certains procédés énergétiques), ou encore objectif de cohésion sociale et territoriale, puisqu'il a été choisi en France d'assurer à tous un accès global à l'énergie, avec un prix identique et des péréquations tarifaires, problématique de la précarité énergétique.

La politique d'énergie est largement déterminée par un contexte international ainsi que des orientations européennes qui se sont traduites depuis les années 1990 par un certain nombre de législations. En particulier, l'ouverture du marché a amené des évolutions majeures dans les systèmes de production, distribution, commercialisation, et également dans les besoins et la capacité de répondre en termes de statistiques. En matière de politique et de résultats à atteindre, il existe un paquet énergie-climat : réduction de l'émission de gaz à effet de serre, amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, qui constituent le « 3 fois 20 % ». L'Europe et la France ont des besoins de statistiques pour éclairer les politiques mises en œuvre et pour les rapportages, avec une nécessité d'harmonisation des données.

La Direction générale a deux composantes : une direction de l'énergie, et le service climat et efficacité énergétique, qui coordonne en particulier les questions de réduction d'émission de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et de qualité de l'air. Pour ces deux volets, nous travaillons avec

de nombreux acteurs au Medde, les Dreal<sup>8</sup>, le Ministère de l'économie, le MESR<sup>9</sup>, le MAEE, ainsi qu'avec l'appui des établissements publics fortement présents dans ce domaine, notamment le volet études/statistiques : Ademe, CEA<sup>10</sup> et IFPEN<sup>11</sup>.

Les besoins classés par grande catégorie sont les suivants :

- Bilan énergétique (approvisionnement à la consommation finale), avec les déclinaisons par type de consommateur ou d'énergie, les critères à prendre en compte, les corrections climatiques ;
- Besoins de données sur les conjonctures énergétiques (évolution des consommations et prix sur une courte période) ;
- Baromètres d'opinion ;
- Énergie et économie : pour les ménages, entreprises, filières ;
- Indicateurs : indépendance énergétique, impact sur le développement durable ;
- Contribution à la production de scénarios énergétiques ;
- Engagements vis-à-vis des organisations internationales : agence internationale de l'énergie, CE, ONU.

L'agence internationale de l'énergie a été créée au moment du choc pétrolier de 1974 par l'OCDE, et a progressivement élargi son champ d'action. Elle a travaillé sur la sécurité d'approvisionnement en termes de diversité, d'efficacité et de flexibilité des sources d'approvisionnement, avec le corollaire d'un approvisionnement stable. L'Agence promeut également des marchés fluides et transparents. Elle s'est orientée vers l'amélioration des connaissances au niveau mondial, en matière d'environnement et en particulier d'options pour lutter contre le changement climatique. Elle travaille étroitement avec les pays membres pour trouver des solutions aux divers problèmes. Il existe des obligations en matière de stockage d'hydrocarbures, ainsi que des travaux de fourniture de statistiques, de sources pour la R&D, et des audits croisés sur les rapports en profondeur dans les différents pays.

En analysant de manière plus approfondie les besoins, en partie pourvus, sur les marchés, il est important de suivre les consommations (électricité, gaz, pétrole) et de considérer la structure des marchés ainsi que le développement de la concurrence dans les marchés dérèglementés. Les problématiques doivent être appréhendées en fonction des acteurs (ménages, industries grosses consommatrices d'énergie). La question des industries grosses consommatrices d'énergie se pose également, de même que le développement d'énergies de réseau et d'autres énergies, dont les énergies renouvelables, les questions de prix de l'énergie, et de précarité énergétique. En termes de sécurité d'approvisionnement, les statistiques sont à la fois nationales, sur le commerce extérieur et sur la production nationale d'énergie, et internationales (Joint Organisation Data Initiative).

S'agissant du système électrique et les énergies renouvelables, nous partons d'une situation où les opérateurs de réseaux électriques possèdent beaucoup d'informations, à la fois sur la production raccordée au réseau et sur le transport. Néanmoins, des besoins ou lacunes apparaissent : tout n'est pas raccordé à RTE<sup>12</sup>, nous avons besoin de comparaisons internationales, ainsi que de meilleures connaissances relatives aux énergies électriques renouvelables, qui sont beaucoup plus dispersées que les productions thermiques nucléaires, thermiques classiques, ou que l'hydroélectricité. Les énergies renouvelables, qui se développent sur un grand nombre de sites, influent sur les besoins de

<sup>8</sup> Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

<sup>9</sup> Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

<sup>10</sup> Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

<sup>11</sup> IFP Énergies nouvelles, anciennement Institut français du pétrole

<sup>12</sup> Réseau de transport d'électricité

dimensionnement en matière de réseau de transport d'électricité. Il est donc important de connaître les montées en puissance et les localisations.

Dans le cadre du paquet énergie-climat, un plan d'action national en faveur des énergies renouvelables a été remis à la commission européenne en août 2010. En termes de climat et d'efficacité énergétique, des rapports doivent être fournis à la commission européenne dans la mise en œuvre du plan climat et sur l'évolution d'émissions de gaz à effet de serre. Nous avons également un plan national d'action sur l'efficacité énergétique, qui a lui aussi été transmis à la commission européenne.

Il est important de pouvoir travailler sur les déterminants de la demande en énergie. Les énergies renouvelables thermiques sont appelées à se développer pour atteindre l'objectif, avec la combustion de la biomasse. Il est nécessaire de pouvoir l'anticiper, car le développement assez fort d'installations à base de biomasse pose la question de la mobilisation de la ressource bois dans un contexte national où l'organisation forestière n'est pas toujours en capacité de répondre aux nouveaux besoins. Les réseaux de chaleur sont également un axe de développement important.

Quelques perspectives de besoins nouveaux ou renforcés ont été dressées. Dans le contexte politique actuel, du fait des initiatives locales et de la nature des politiques publiques nationales et européennes, les modèles de détermination des politiques sont moins centralisés, et il existe davantage d'actions locales et de besoins des territoires de pouvoir connaître les données, qu'il s'agisse des productions d'électricité ou de consommation d'énergie renouvelable. Dans les concepts de ville durable, peut-on décrire la consommation d'énergie d'une ville ? Ces éléments sont importants pour suivre des actions territoriales qui ont en partie été tracées ces dernières années par les schémas régionaux climat et énergie.

Sur les usages de l'énergie, la question de la sobriété et de l'efficacité énergétique des projets d'enquêtes se pose. Les énergies vertes peuvent également être évoquées. Ces nouvelles filières se développent, avec des modèles économiques et des degrés de maturité variables. Ce sont des nouveaux secteurs, avec une chaîne de valeur, et il n'est parfois pas aisé de connaître ce qu'ils représentent en matière de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée, d'emploi ou d'export. Il est important de connaître la montée en puissance de ces énergies, et leur lien entre la décision par exemple avec un soutien à l'énergie solaire ou à la biomasse. Sur ces énergies renouvelables, il est nécessaire d'être cohérent sur les modes de comptabilisation entre la France et l'Europe. Enfin, la question de l'articulation entre énergie et macro-économie, l'évolution des marchés internationaux et de nos politiques nationales, ainsi que l'activité globale du système énergétique, sont des sujets importants.

## **Guy PAILLOTIN**

Merci Monsieur le Directeur général, pour cet exposé complet. Je vous propose d'enchaîner avec le volet territorial, présenté par Monsieur Vincent Le Biez, chef de service à la direction régionale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France.

## **2. Expression des besoins : aspect territorial**

### **Vincent LE BIEZ, Driee**

Merci Monsieur le Président. La Driee<sup>13</sup> est l'équivalent des Dreal dans les autres régions. Nous intervenons aujourd'hui en notre nom, mais également après avoir interrogé d'autres Dreal et l'observatoire de l'énergie en Île-de-France, le Rose<sup>14</sup>, ainsi que notre association de surveillance de la qualité de l'air, Airparif. Le document de référence que nous avons élaboré est le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), qui a été arrêté par le préfet de la région Île-de-France le 14 décembre 2012. La plupart des régions ont aujourd'hui adopté leur schéma. A cette occasion, nous avons dû nous intéresser à la question de la statistique régionale, pour effectuer notamment un bilan

<sup>13</sup> Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

<sup>14</sup> Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France.

énergétique et tenter d'être en cohérence avec les méthodologies nationales ainsi que les méthodologies utilisées par l'association Airparif.

Nous sommes à présent dans la phase de mise en œuvre et de suivi du SRCAE, qui appelle certaines données statistiques à l'échelle régionale, voire infrarégionale, afin de suivre l'efficacité des politiques données pour les rapporter au niveau national, et vérifier que la somme des engagements locaux aboutit aux engagements nationaux. En infrarégional, ces statistiques ont vocation à mobiliser les collectivités territoriales.

Le schéma comporte une partie qui référence les indicateurs régionaux qu'il nous semblait intéressant de suivre, avec des indicateurs globaux (énergie, climat) et sectoriels (bâtiments, transports, agriculture, industries). Ils ont pour but de vérifier l'atteinte des objectifs fixés. L'objectif est de s'organiser pour la collecte des données, avec une possibilité de les faire progresser. Nous avons besoin de données à la fois macroéconomiques et de données à l'échelle des PCET<sup>15</sup>, au niveau des communes ou des communautés d'agglomérations, voire de certaines communautés de communes.

Ce suivi implique le développement en France des observatoires régionaux de l'énergie. En Île-de-France, il s'agit du Rose. L'objectif est d'assurer une association étroite entre ces observatoires régionaux et d'autres acteurs pouvant collecter des données à vocation plus ou moins énergétique, comme les associations de surveillance de la qualité de l'air. Il est important d'assurer une cohérence au niveau des bilans donnés en énergie, en qualité de l'air et en gaz à effet de serre au plan régional. Le modèle des Aasqa<sup>16</sup> peut donc être étendu, à des fins d'animation et de pilotage du SOeS vis-à-vis des observatoires, comme il peut exister pour le bureau de l'air vis-à-vis des Aasqa. La question de la reconnaissance presque juridique de ces observatoires régionaux de l'énergie se pose également, afin qu'ils puissent disposer d'agrément et d'habilitations leur permettant d'accéder à des données statistiques, et que les règles de diffusion et de traitement soient identiques d'une région à l'autre. Cela nécessite que des méthodologies et des recommandations élaborées à l'échelle nationale puissent être ensuite déclinées. Des travaux ont été menés dans le cadre du Pôle de compétence pour les inventaires territoriaux (PCIT), qui devraient se poursuivre pour continuer l'affinage des méthodologies.

S'agissant des données existantes mais faisant l'objet de difficultés d'accès, un décret du 16 novembre 2011 impose d'abord aux opérateurs ERDF et GRDF de fournir des données en matière de gaz et d'électricité aux collectivités locales et au SOeS. Nous n'avons pas encore accès à ces données, qui doivent être fournies par les opérateurs depuis le 30 juin 2012. Il semble important que le circuit de diffusion de ces informations puisse redescendre au niveau régional. Certaines données sont par ailleurs réalisées dans le cadre d'études privées ou avec le soutien de l'Ademe, comme l'enquête Ceren<sup>17</sup>, qui permet de disposer de données sur les usages et les consommations énergétiques dans les bâtiments, pour évaluer l'utilisation du bois individuel. Ces données existent au niveau national, et également pour certaines régions. Nous rencontrons de grosses difficultés d'accès à l'égard de ces données, qui font pourtant l'objet d'un financement public à travers l'Ademe. Il nous semble important que les données régionalisées puissent être transmises aux observatoires régionaux de l'énergie et aux Aasqa. Si elles n'existent pas, les méthodologies d'enquête doivent être les mêmes. Des données existent également de la part des services de l'État : les données Gerep<sup>18</sup> pour les installations classées (dont une partie est publique et disponible sur le site Irep,<sup>19</sup> mais d'autres parties ne sont pas disponibles aux Aasqa), EACEI<sup>20</sup> pour l'industrie, ou SNCU<sup>21</sup> pour le chauffage urbain. Il est compliqué d'avoir accès à ces données, et une optimisation peut donc être recherchée dans leur transmission. Il existe également des statistiques fiscales.

<sup>15</sup> Plan climat énergie territorial

<sup>16</sup> Association agréée de surveillance de la qualité de l'air

<sup>17</sup> Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie

<sup>18</sup> **Déclaration annuelle des rejets polluants**

<sup>19</sup> Registre français des émissions polluantes

<sup>20</sup> Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie

<sup>21</sup> Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine

Nous nous sommes appuyés, pour l'élaboration du SRCAE, sur les données régionalisées du SOeS. Dans l'édition de 2009, nous avons utilisé les données de 2005, qui constituaient l'année de référence. Se pose la question de l'actualisation de ces bilans régionalisés depuis 2009.

De nouveaux besoins de données doivent être identifiés. Il nous semble important, au niveau régional, de pouvoir mettre à disposition des collectivités des données à travers par exemple des SIG<sup>22</sup>, qui permettraient d'avoir accès aux consommations énergétiques et qui identifieraient les productions renouvelables, pour suivre ces grands indicateurs importants pour les politiques énergétiques. Aujourd'hui, nous nous heurtons à un certain nombre de blocages : du côté d'ERDF<sup>23</sup> et GRDF<sup>24</sup>, il n'est par exemple pas possible de nous transmettre les données agrégées du résidentiel d'une commune X et d'une commune Y dans un SIG. Nous ne comprenons pas totalement le secret statistique qui s'oppose à cette transmission.

Il nous semble important d'étendre le décret à la troisième source d'énergie importante : la même obligation de transmission de donnée n'existe en effet pas pour le chauffage urbain, ce qui n'est pas justifié à nos yeux. Des réflexions peuvent également être menées pour améliorer les connaissances sur d'autres sujets : réhabilitations de logements, bois individuel... Au-delà du sujet énergétique, c'est à partir des données statistiques à disposition qu'il est possible de calculer le poids dans la pollution atmosphérique des différents modes de combustion du bois individuel, et que nous pouvons aboutir à la définition de certaines mesures d'interdiction de pratiques sur la base de ces données statistiques, qui ont donc un impact assez fort.

### **Odile BOVAR, Cnis**

Je propose de faire état des points majeurs que nous avons entendus lors d'entretiens, et de ceux qui ont parfois été retenus dans les avis des commissions qui se sont déroulées ces dernières années. Nos interlocuteurs ont d'abord insisté sur le besoin de bien connaître les coûts et les prix : ceux au moins de nos voisins européens, dans la mesure où les marchés de l'électricité et du gaz sont libres et que les enjeux sont mondiaux. De plus, alors que, en France, nous vivons des prix administrés, il est important de connaître la vérité des coûts et des prix. Au niveau européen, il est également question de pouvoir bien suivre et rendre compte de nos engagements notamment, à partir des indicateurs Europe2020.

Un autre point est revenu, correspondant à la connaissance des enjeux de long terme en matière d'économie faible en carbone. Nous avons beaucoup parlé des énergies renouvelables. S'y ajoute la question du nucléaire, du captage et stockage du carbone, de la partie décarbonnée de l'électricité, de l'efficacité énergétique, et des questions de sobriété énergétique. Concernant les interrogations relatives au monde des entreprises, elles avaient trait à la bonne connaissance des filières d'énergie renouvelables. S'agissant des questions de consommation d'énergie, les représentants des entreprises insistent pour que le questionnement soit adapté aux entreprises afin qu'elles y répondent au mieux. Dans les questions de performance énergétique, au-delà des logements, il est demandé une extension aux différents bâtiments d'activité. Une meilleure connaissance dans les transports et l'agriculture a également été évoquée. Sur les questions territoriales, la demande de disposer de données fraîches en matière de déclinaison des gaz à effet de serre nous est revenue, ainsi que la possibilité d'intégrer la production et la consommation de l'énergie renouvelable des collectivités locales. La question de la connaissance des réseaux ERDF et GRDF a également été soulevée. J'ignore si elle doit être reliée à la question de la connaissance des réseaux de distribution intelligents pour aborder le thème de la dépendance et de l'autonomie des territoires du point de vue de l'énergie. Du côté des ménages, l'attention a été attirée sur la question de la précarité énergétique dans le contexte de la pauvreté en général. Enfin, nous avons relevé le soutien à la création d'un compte satellite de l'énergie, pour suivre les aspects micro et macroéconomiques.

<sup>22</sup> Système d'information géographique

<sup>23</sup> Électricité Réseau Distribution France

<sup>24</sup> Gaz Réseau Distribution France

### 3. Réponses présentes et à venir de la statistique publique aux besoins des utilisateurs

#### Sylvain MOREAU, Medde - SOeS

En préambule, la statistique publique n'est pas le seul acteur du dispositif autour des données d'énergies. Elle s'intègre dans un ensemble plus large. Le SOeS est en charge d'une synthèse, avec l'objectif d'une vue globale des aspects de consommation et de production d'énergie sur le territoire national. Il produit deux *outputs* majeurs : d'une part, une note de conjoncture mensuelle et d'autre part un bilan de l'énergie paraissant actuellement. Une partie des réponses apportées aux demandes auront lieu dans le cadre de ces deux publications, que nous essaierons d'enrichir. Elles sont également nourries d'éléments que nous ne sommes pas les seuls à produire. Notre rôle est donc de confronter les sources, d'expliquer d'éventuelles incohérences et d'envisager l'évolution de ces sources. Il existe une coordination, pour le moment informelle, avec les différents acteurs travaillant sur les données autour de l'énergie. L'un des enjeux sera de voir comment la renforcer.

S'agissant de la réponse à fournir aux besoins nationaux, la priorité est donnée aux engagements nationaux et internationaux, notamment, les « 3 fois 20 » avec une mobilisation forte des enquêtes électricité, des données de l'Ademe, de l'enquête nationale Logement, de la douane, et d'autres sources externes. Pour la directive relative à l'ouverture des marchés, nous menons un travail avec la CRE<sup>25</sup> pour améliorer nos données, notamment sur la transparence des prix auprès des opérateurs. Pour la sécurité et l'approvisionnement, nous travaillons à l'amélioration du suivi et de l'évolution des pays d'approvisionnement.

Les enquêtes actuelles comprennent des aspects prix, avec une mobilisation plus forte des enquêtes trimestrielles sur les prix gaz et électricité, et une demande d'expertise des différentes sources existantes sur les prix. Sur la santé humaine et l'environnement, la réponse doit porter sur une réduction de délai sur des données déjà publiées. Pour la consommation en termes d'efficacité énergétique, nous bénéficions d'indicateurs globaux et d'indicateurs par secteur d'activité.

En termes de réponses à venir, en ce qui concerne l'efficacité énergétique, notamment dans le cadre du débat énergétique en cours, des objectifs précis et contraignants sur les économies d'énergies, et de la rénovation des bâtiments publics seront définis, nous devons être en état de fournir des indicateurs. L'idée est d'affiner les indicateurs existants, qui sont globaux, et de disposer de précisions au niveau des macro-secteurs de l'économie. Nous essayons également de travailler sur la différence entre l'habitat résidentiel et le tertiaire, notamment avec l'enquête réalisée par l'Insee sur le sujet.

S'agissant de la performance thermique, nous avons lancé une enquête Phebus<sup>26</sup>, présentée au Cnis, qui permettra d'avoir une vision globale de la performance énergétique de l'habitat, et de connaître les déterminants de la consommation résidentielle, puisqu'elle joint au questionnaire ménage un DPE<sup>27</sup> permettant de connaître l'efficacité énergétique du logement et le comportement du ménage. Elle permettra également de disposer d'indicateurs de précarité énergétique. Enfin, il est prévu de lancer un compte satellite de l'énergie permettant d'étudier l'emploi, l'investissement, l'impact sur la compétitivité... Il existe une nécessité de mettre en parallèle un bilan en volume et un bilan monétaire. Nous travaillons donc sur les capacités d'un compte satellite de l'énergie, avec une première étape consistant en un bilan des réalisations au niveau européen, étant entendu que peu de pays européens disposent d'un bilan monétaire. Par la suite, une phase de recueil de besoins porterait sur les différents axes sur lesquels nous pourrions travailler dans le cadre de la mise en place de ce compte satellite. La mise en œuvre du compte satellite de l'énergie pourrait être accompagnée de la mise en place commission des comptes spécifique.

S'agissant à présent des besoins au niveau local, nous n'avons pas de rôle de coordination d'observatoire pour l'instant. Le SOeS a actuellement un réseau de statisticiens en régions, auquel nous essaierons de donner accès à des données régionales. Nous disposons d'un certain nombre d'éléments pouvant être

<sup>25</sup> Commission de régulation de l'énergie

<sup>26</sup> Performance des habitats, des équipements, besoins et usages de l'énergie

<sup>27</sup> Diagnostic de performance énergétique

mis à disposition au niveau régional, mais nous rencontrons une problématique liée au secret statistique en matière d'énergie, qui se pose pour la production et pour la consommation. En ce qui concerne les statistiques globales, il est possible de fournir toutes les données nécessaires pour alimenter les schémas régionaux du climat et de l'énergie. Des données ont déjà été diffusées à la commune, notamment relatives à la puissance de production. La diffusion des données sera ensuite étendue aux DOM. Enfin, la transmission à la commune des données de livraison de gaz et d'électricité est prévue, mais doit être appréhendée avec les problématiques liées au secret de la statistique.

### **Guy PAILLOTIN**

J'ouvre à présent le débat.

### **André-Jean GUERIN, Cese**

Merci pour toutes ces informations. Je retiendrai l'intérêt des questions soulevées sur la disponibilité de certaines enquêtes, par exemple celles de l'Ademe, avec l'enquête Ceren, qui devraient effectivement être disponibles. Une disponibilité localisée des informations semble en effet indispensable, au moment où nous souhaitons avoir une maîtrise au plus près du terrain des questions énergétiques.

Ma question porte sur l'articulation des aspects énergie et coût. Nous avons découvert, avec les impulsions européennes sur la libéralisation des marchés de l'énergie, que prix et coût de l'énergie n'étaient pas forcément identiques, et que le prix dépend énormément de l'instant où l'on souhaite vendre ou acheter l'électricité. Avec les réflexions sur la décentralisation, nous allons nous apercevoir que prix et coût de l'énergie dépendent également de la localisation où nous souhaitons disposer cette énergie. Ne faudrait-il pas commencer à disposer d'informations publiques, qui indiquent les coûts de fourniture des énergies de réseau selon l'instant et le lieu, pour alimenter les débats qui s'ouvrent sur la question de la décentralisation, de la production, de la distribution et de la vente des différentes énergies de réseau ?

### **Henri PREVOT**

Sur la production d'électricité, il ne suffit pas de parler de puissance et de quantité. Un autre facteur est constitué par l'intermittence. Comment la caractériser ? Elle concerne également des émissions de CO2 induites par l'intermittence ou bien des capacités de stockage, qui rejoignent la question des coûts.

Un autre point prenant une importance de plus en plus grande est constitué par la combinaison de l'électricité et des autres formes d'énergie, comme avec les véhicules hybrides. En associant les deux, il est possible d'avoir des ensembles extrêmement efficaces. Je distinguerais donc l'électricité spécifique et l'électricité pouvant être combinée. Pour cette dernière, il serait souhaitable de l'exprimer en équivalent liquide, pour que les différentes formes d'énergies pour un même usage puissent être comparées.

En matière de territorialisation, certains éléments sont très bien territorialisés, comme les réseaux de chaleur à biomasse dans une certaine mesure, les économies d'énergies dans le bâtiment, qui dépendent de décisions locales, mais beaucoup d'autres ne le sont pas. L'idée de comparer la production d'éolienne et la consommation d'électricité locale n'a par exemple pas beaucoup de sens, mais il existe une tentation de la réaliser. Par ailleurs, comment compter l'énergie consommée par celui qui se déplace dans un autre territoire ? Lorsque nous réaliserons des bilans territoriaux, nous devons être extrêmement prudents en raison de la dynamique politique sous-jacente.

**Michel VEILLARD, CSOEC<sup>28</sup>**

Je suis chercheur en comptabilité au Conseil de l'Ordre, et je retiens de votre présentation la création d'une commission des comptes de l'énergie. Je souhaite introduire un débat sur l'épistémologie des indicateurs, et notamment les externalités négatives. Lorsque nous comptons la pollution climatique en termes de réchauffement global équivalent à des tonnes de CO<sub>2</sub>, nous nous positionnons dans la causalité, et nous ne mesurons pas un impact. Je souhaite parler désormais de joules et non de molécules. Lorsque nous ne parlons que de molécules, nous n'abordons pas la chaleur dégagée lorsque nous fabriquons de l'électricité avec du nucléaire, ce qui est ennuyeux puisqu'il s'agit de l'équivalent de la production électrique française. Par ailleurs, je souhaite parler de manière annualisée, en ne précomptant pas sur 100 ans comme c'est le cas avec les molécules. Je souhaite que nous ayons un débat épistémologique sur ces sujets, puisque pour le moment, la description que nous en faisons n'est pas fidèle.

**Pierrette CROSEMARIE, Cese<sup>29</sup>**

Je souhaite revenir sur les questions de précarité énergétique, qui mettent en œuvre des données collectées dans plusieurs ministères. Un observatoire a été mis en place, et des travaux d'enquête sont diligentés pour mieux prendre en compte cette question. Pour la société civile, il existe une grande importance à ce que ces travaux soient poursuivis. Il ne faudrait pas, dans le contexte budgétaire actuel, que ces questions de précarité énergétique ne soient pas classées comme des premières priorités. Le lien entre précarité énergétique et pauvreté doit nous alerter dans notre société.

**Pierre DOUILLARD, Ademe**

Au sujet des enquêtes Ademe, je vous indique que Ceren n'est pas une enquête mais un groupement d'intérêt économique auquel participe l'Ademe et qu'elle finance. L'Ademe est partie prenante au côté des énergéticiens (EDF, GDF Suez, réseaux ERDF, GRDF, GRTgaz), et le SOeS et l'Insee sont invités et participent à son conseil d'administration. Je souhaite souligner le rôle du Ceren comme un lieu de concertation entre énergéticiens, qui apparaît important pour élaborer ces statistiques d'énergie, et pour jouer un effet de levier sur la dépense publique, à un moment où nous rencontrons des difficultés budgétaires pour financer ces statistiques énergétiques. Le Ceren est un outil qui mérite d'être regardé de près, et peut évoluer. Le dernier conseil d'administration du Ceren a soulevé des questions sur son avenir, qui doit être débattu, notamment en raison du désengagement du SOeS sur des enquêtes tertiaires qu'il finançait auparavant. Certains membres du GIE s'interrogent sur le crédit que le Ministère apporte à ces structures. Certaines entreprises qui ont une mission de service public considèrent que leur contribution financière au Ceren participe à cette mission.

S'agissant d'Open, intégralement financée par l'Ademe, il s'agit d'une enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements. Elle est particulièrement utile, et réalisée grâce à l'appui des professionnels de la rénovation. Aujourd'hui, il ne s'agit que d'une enquête nationale. Des données assez détaillées peuvent être délivrées à la demande. Il n'existe encore rien de régionalisé, mais des travaux sont en cours, et nous lançons des expérimentations avec d'autres régions au courant de l'année.

**Dominique OLIVIER, CFDT**

Sur la rubrique économie verte, nous pensons qu'il est nécessaire de reprendre une acception plus large, la notion d'économie verte étant trop réductrice. Nous suggérons également de s'en remettre à la définition proposée par la déclaration de Rio+20, et qui correspond à une économie du développement durable.

---

<sup>28</sup> Conseil Supérieur de l'Ordre - Ordre des Experts-Comptables

<sup>29</sup> Conseil économique et sociale et environnemental

S'agissant de la question du secret, il est nécessaire d'en débattre. Ce sujet est incompréhensible. Il n'est pas sérieux d'évoquer des secrets sur la consommation énergétique de collectivités, communes ou groupements de citoyens. J'appelle à un débat de la société civile sur ce sujet.

Sur la question de l'énergie, et pour compléter la réflexion sur la distinction entre coût et prix, nous partageons la remarque de Monsieur Guérin, et nous pouvons y ajouter le repérage du signal prix et son évolution, qui justifient souvent la différence entre le coût et le prix. Dans le contexte actuel, il s'agit d'une autre question différente de celle du prix compétitif de l'énergie, qui n'a plus de sens.

Au sujet des externalités, il serait utile d'évaluer le degré d'internalisation des externalités.

Enfin, s'agissant des consommations d'énergie par activité, elles pourraient être approfondies en précisant les consommations d'énergie par utilisation finale, qui sont les utilisations essentielles pour la vie humaine. Les transports ne sont par exemple pas nécessairement une utilisation finale. Pour la vie humaine, nous avons besoin de nous soigner, de nous loger, de nous alimenter. Il est intéressant de quantifier l'énergie pour une utilisation finale, pour la société et ses citoyens.

### **Cyrille SCHOTT, Cour des comptes**

J'ai entendu parler d'un projet des émissions de gaz à effet de serre, en particulier des émissions de CO2, mais ces émissions ne sont pas les seules à considérer : se pose également la question des émissions d'oxyde d'azote et des émissions de particules fines, qui ont une grande importance pour la santé humaine. Avons-nous la capacité de mesurer ces émissions, et si oui, cette mesure est-elle prévue ?

### **Vincent LE BIEZ**

Sur la qualité de l'air, des associations agréées s'en occupent, à raison d'une par région environ, et tiennent un inventaire des émissions de polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. Elles ne prennent pas en charge les énergies qui ne donnent pas lieu des émissions locales de polluants atmosphériques, comme l'électricité.

S'agissant de la question du secret, porte-t-il sur le domaine résidentiel ?

### **Sylvain MOREAU**

Le problème au niveau communal vient du secteur industriel, en ce qui concerne le niveau de consommation. C'est pourquoi il n'est pas possible de diffuser des informations communales.

### **Dominique OLIVIER**

L'industrie communique pourtant sur ses consommations énergétiques.

### **Guy PAILLOTIN**

La contrainte de secret sur les statistiques est très rigide et réglementée. Toutefois, comment et où introduire un recours lorsqu'on a le sentiment que l'appel au secret n'est pas justifié ?

### **Une intervenante**

Je pense que le comité du secret peut étudier la question et voir si certaines dérogations peuvent être accordées.

### **Un intervenant**

Dans le domaine de la statistique publique, des enquêtes sont réalisées, et soumises pour opportunité à l'avis du Cnis. Le comité du label examine la manière dont est réalisée cette enquête, et la rend obligatoire au titre de la statistique publique. Lorsqu'on est passé par cette procédure, on ne peut argumenter d'un problème de secret pour ne pas répondre, puisque la contrepartie du dispositif est la garantie du secret. Si l'on mettait en cause le secret, on mettrait en cause le dispositif même de la statistique publique.

### **Une intervenante**

Pour le système de statistique publique, il ne s'agit pas d'un problème, puisque nous disposons des données d'EDF, comme prévu dans la loi de 1951. Nous n'avons toutefois pas le droit de les transmettre car nous devons respecter le secret de la statistique publique. L'Insee et le service ministériel ont accès à ces données.

### **Vincent LE BIEZ**

L'objet serait de pouvoir avoir accès, afin de réaliser un SIG en Île-de-France, aux consommations de secteurs résidentiels commune par commune. Or, on nous oppose le secret. A qui demander si ce secret est légitime ou non pour pouvoir avoir accès à ces données ?

### **Une intervenante**

Il est possible de rendre publiques ces données en respectant le secret statistique : une unité ne doit pas représenter plus de 80 % de la case, ou il doit y avoir plus de trois individus dans la case.

Pour les données du Ceren, ce dernier ne fait pas partie du système statistique public. Il s'agit d'un organisme privé, qui n'a pas de mission de service public. La loi de 1951 n'est donc pas concernée.

### **Sylvain MOREAU**

Une question sur les données de précarité énergétique a été posée.. Beaucoup de données se situent en dehors de la statistique publique, dont certaines sont utilisées pour réaliser des travaux de synthèse au sein même du SOeS. La question du partage des tâches entre les différents acteurs se posera nécessairement à l'avenir.

### **Dalila VIENNE, Cnis**

Le but est de proposer au Conseil, qui va se réunir en assemblée plénière en janvier 2014, des avis qui vont tracer la feuille de route des statistiques publiques attendues pour les cinq ans à venir. Nous y reviendrons lors de la commission du 19 septembre prochain, pour finaliser ces différents avis.

Sur le chapitre « Énergie climat », le Conseil souligne l'intérêt d'un compte satellite de l'énergie. Des ajouts porteront sur l'intérêt d'observer l'utilisation finale de la consommation pour la société. Des interventions concernaient le prix et le coût des énergies, en particulier des énergies renouvelables, selon les périodes, et selon les territoires de production, y compris en Outre-mer, si possible avec des comparaisons européennes. Je vous propose de parler de signal prix, et de rajouter une mention aux énergies combinées. Le Conseil préconise qu'une réflexion s'engage, dans une forme à définir ultérieurement, avec les acteurs locaux pour leur ouvrir largement l'accès aux données localisées de l'énergie récoltée par divers organismes (Medde, Ademe, Ceren, ERDF, GRDF, SNCU ...) et favoriser la mutualisation de méthodes de traitement. La notion de secret pourrait peut-être être évoquée, mais elle est transversale. Le Conseil rappelle par ailleurs la nécessité de connaître les émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) et autres polluants, liées à l'activité économique d'un territoire, y compris aux importations. Ce sujet sera rediscuté en septembre.

**Guy PAILLOTIN**

Nous considérons l'avis rendu. Merci pour ce débat, et merci aux intervenants.

### **III. Statistiques publiques sur la biodiversité**

#### **1. Expression des besoins**

**Julien TOUROULT, Muséum national d'histoire naturelle**

Pour rappel, la biodiversité est la diversité du vivant. Nous l'appelions auparavant la nature. Sa forme la plus connue est celle des espèces. Une autre forme est constituée par la diversité des habitats, qu'on peut également appeler écosystème, et par la diversité génétique. La biodiversité en France peut être présentée par la carte des points chauds de diversité, c'est-à-dire des endroits particulièrement riches et menacés. En Métropole, le bassin méditerranéen est visé. Les DOM et collectivités d'Outre-mer sont également concernés, notamment la zone Caraïbes et la Nouvelle-Calédonie. La Guyane n'en est pas un car elle présente beaucoup d'espèces mais qui ne sont pas particulièrement menacées. Nous gérons au Muséum un référentiel taxonomique pour la France, qui comprend actuellement 130 000 espèces référencées. L'objectif en matière de statistique n'est pas d'avoir une répartition et un suivi de toutes ces espèces. La moitié des espèces listées concerne l'Outre-mer et l'autre moitié la Métropole, étant entendu qu'un gros vivier sur la Guyane n'est pas encore exploré dans notre référentiel.

La biodiversité n'est pas réduite à une histoire de nombre, mais il s'agit d'une combinaison de nombre et de différences. Plus on est proche de la Méditerranée, plus on relève de biodiversité, et plus on se dirige vers le Nord-Pas-de-Calais ou la pointe de la Bretagne, moins elle est caractérisée. Il serait donc possible d'affirmer que la Méditerranée est plus biodiverse que le nord de la France, et que la conservation devrait par conséquent s'axer sur la zone méditerranéenne. Ce raccourci rapide doit être évité. Une deuxième carte peut proposer l'irremplaçabilité de ce qui existe dans chacun de ces secteurs. Nous observons des points d'irremplaçabilité en Méditerranée, mais aussi dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Alsace. La Corse est quant à elle moins riche en espèces, mais très irremplaçable. Ces données se traduisent par la diversité alpha (plus d'espèce à un endroit) et bêta (plus elles sont différentes). Aujourd'hui, nous nous accordons à considérer que le but n'est pas d'obtenir la plus grande diversité alpha. Nous avons souvent tendance, notamment dans les approches statistiques ou comptables, à réduire la biodiversité à avoir « le plus d'espèces partout ». Or, il n'est pas possible d'affirmer que le milieu qui présente le plus d'espèces est le plus intéressant, auquel cas nous irions vers une certaine uniformisation qui n'est pas souhaitable.

Nous voulons procéder à des évaluations en matière de biodiversité, d'abord pour orienter les politiques publiques, avec deux questions généralement posées : où est située la biodiversité, et comment évolue-t-elle dans le temps. La première de ces questions correspond à la thématique inventaire, et la seconde à la thématique suivi-surveillance, avec le thème de la quantification des services rendus par les écosystèmes. S'agissant de l'évaluation, certaines politiques publiques sont centrées sur la conservation de la nature elle-même, la plus connue étant celle qui découle des directives habitat faune-flore et des directives oiseaux. La France, du fait de sa position privilégiée en Europe, est le pays qui a le plus d'espèces et d'habitats, et sur lequel il est nécessaire rendre compte à l'Europe en matière d'état de conservation. Il existe des politiques d'air protégé nationales, et des plans d'action centrés sur les espèces. Au niveau mondial, ces questions se posent également, et les airs protégés sont le moyen prouvé le plus efficace pour conserver les espèces. Se pose également la question d'évaluer des politiques autres et d'analyser leur impact sur la biodiversité, comme la politique agricole commune. Ces éléments génèrent un besoin d'indicateurs. Le challenge en matière de biodiversité est de disposer de données représentatives spatialement, taxonomiquement et temporellement. Les indicateurs devraient permettre les modélisations et les prédictions. Il est en tous les cas impossible de tout suivre et de tout inventorier.

Les écosystèmes ont quatre grandes fonctions : approvisionnement, régulation, services culturels et services supports. Le lien pour certaines d'entre elles avec la biodiversité n'est pas nécessairement évident, et il existe des pièges et contresens assez fréquents. Par exemple, une forêt plus diversifiée ne fixe pas nécessairement plus de carbone qu'une forêt spécifique. S'agissant des services écosystémiques, le ginkgo biloba a par exemple permis de découvrir des produits efficaces contre les maladies cardiovasculaires. En matière de tourisme, un lion rapporte chaque année 30 000 euros d'écotourisme au Kenya. Aujourd'hui, nous adoptons toutefois une plus grande prudence sur ces chiffres. La relation n'est pas toujours linéaire entre services et biodiversité.

La biodiversité est compliquée à mesurer en raison de la définition même de son objet à trois niveaux : les écosystèmes, les espèces et les gènes. Elle est également constituée de plusieurs échelles : augmenter la biodiversité au niveau local ne correspond pas nécessairement à l'augmenter au niveau national ou régional. Elle est également compliquée par le caractère passionnel de la conservation de la nature, en particulier des espèces, de ses données et de sa diffusion. La construction de la connaissance se fait par ailleurs au fil de l'eau, avec parfois des problématiques assez locales. La culture de partage de l'information doit encore être renforcée, même si des avancées très positives peuvent être relevées avec le système d'information sur la nature et les paysages. La relation biodiversité/pression n'est pas évidente : résilience, lien avec l'action humaine différée dans le temps, évolution des écosystèmes... Ces éléments peuvent rendre l'interprétation des statistiques assez différente. Nous rencontrons également une difficulté technique : sur les 130 000 espèces répertoriées, la majorité d'entre elles sont rares, ce qui pose le problème de leur étude.

En termes de besoins, nous devons d'abord être capables d'avoir une carte des écosystèmes en France, comme l'ont nos voisins européens. Un projet Carhab<sup>30</sup> a été lancé par le Ministère en charge de l'écologie. Il paraît être le point le plus important en matière de développement statistique, puisqu'il permettrait d'effectuer une surveillance avec un échantillonnage connu. Il est important de disposer d'une carte des écosystèmes lorsqu'on entend effectuer un lien avec l'aménagement du territoire. Un autre besoin est celui des informations sur les espèces, et d'un inventaire fiable et actualisé, au minimum sur la flore, les vertébrés et les groupes d'invertébrés peu mobiles. Nous avons également besoin d'avoir des groupes bien suivis dans le temps, notamment la flore et les invertébrés, contrairement aux oiseaux. Il existe en outre le besoin d'une stratification selon les espaces. En termes d'interprétation, il nous faut travailler sur le lien entre écosystème et espèces, et les relations espèces/espèces (toutes les recherches montrent par exemple que les oiseaux sont d'assez mauvais prédicteurs de la réaction des autres groupes), dans des dimensions spatiales et temporelles. Il existe un besoin de développement de statistiques univoques sur les services écosystémiques. Pour mieux valoriser, nous devons développer des approches de modélisation des données, pour extrapoler l'étendue spatiale, en associant tant que possible l'incertitude aux données.

S'agissant des grandes initiatives pour la connaissance de la biodiversité et le partage des données, plusieurs sont portées par le Ministère de l'écologie et par le SOeS. Le premier est le SINP, dont le but est de faciliter la mise à disposition et les échanges de données, qui ne sont pas toutes publiques, puisque certains les réalisent sur leur temps libre. Au niveau du Muséum, nous avons développé depuis dix ans l'[inventaire national du patrimoine naturel](#) (INPN), dont le but est de produire des références consolidées : cartes des espaces naturels en France, des espaces protégés, cartes de répartition pour chaque espèce... En matière de suivi de biodiversité, des initiatives existent, comme les sciences participatives, notamment par Vigie Nature, ou des suivis bien standardisés, comme les suivis forestiers réalisés par l'IGN, qui permettent de disposer de statistiques fiables, uniquement sur la forêt. Une autre initiative du Ministère en charge de l'écologie est également portée par le SOeS : l'observatoire national de la biodiversité, qui approche des indicateurs de biodiversité en réponse aux grandes questions. L'[ONB](#)<sup>31</sup> a publié ses premiers indicateurs en mai dernier, et publiera les nouveaux en mai prochain.

<sup>30</sup> Cartographie nationale des habitats terrestres

<sup>31</sup> Observatoire national de la biodiversité

## Odile BOVAR

Quelques entretiens ont été tenus sur le sujet. L'objectif est d'insister sur les grands points retenus, qui font résonance avec l'exposé. D'une part, il s'agit de pouvoir **disposer d'une vision plus globale de la biodiversité** et des **grandes évolutions, mais également des facteurs qui agissent sur la biodiversité**, sur l'ensemble du territoire. L'idée est d'aller vers la biodiversité ordinaire, y compris dans les zones les plus artificialisées, et de ne pas se limiter aux espaces protégés. Ceci renvoie à la demande de caractérisation des espaces, avec l'idée que les enjeux de biodiversité ont souvent lieu là où sont relevés des changements d'usage des sols, en particulier lors de la périurbanisation, mais aussi sur des types de sols ayant besoin d'être distingués, quand des prairies sont transformées en grandes cultures par exemple.

Un deuxième point concerne l'idée d'**affiner la cohérence entre les sources sur les usages des sols et des forêts**. Un autre point est de viser l'objectif d'une meilleure observation coordonnée de ce qui est pratiqué par différents organismes, pour étudier les situations de cumul et interactions.

Il a été également souhaité qu'un certain nombre d'indicateurs permettent de mieux observer la **fragmentation des milieux** et, que l'observation des investissements publics et privés soient mieux suivis, notamment en matière de transport, avec les impacts des constructions d'infrastructures en matière d'usage des sols.

Un autre sujet concernait la **meilleure connaissance du rôle de la biodiversité en tant qu'indicateur de bien-être**, et ses services rendus du point de vue écologique. Les entretiens ont fait remonter également le souhait de mieux suivre l'intensité des pratiques agricoles, et le suivi de l'Outre-mer.

## 2. Comprendre et mieux mesurer la biodiversité

### Valéry MORARD, Medde - SOeS

Il n'est pas certain que nous traitons ici de statistiques. Nous sommes actuellement dans une phase d'acquisition de connaissances, la biodiversité est un objet dont nous ne connaissons pas réellement le stock. Les enjeux ont été bien restitués par le Muséum : en effet, si la France a des enjeux propres en matière de biodiversité, elle a également une responsabilité prioritaire par rapport à d'autres pays, au niveau de l'Europe mais aussi au niveau mondial. Elle est au quatrième rang mondial pour les espèces animales menacées et au huitième rang pour les plantes.

Les données biodiversité traitent avant tout de l'état - de la description de l'objet - et de ce qui va influencer sur elle. Lorsqu'on recense les principales menaces telles qu'elles sont restituées par les spécialistes, ces derniers les regroupent en cinq grandes familles : destruction et dégradation des habitats, surexploitation des ressources naturelles renouvelables (forêts mais également prairies), pollutions des milieux, espèces envahissantes, et changement climatique.

L'Agence européenne de l'environnement a recensé plusieurs centaines d'indicateurs de la biodiversité. Elle en a conclu que : compte tenu de la complexité de l'objet, de l'abondance et la diversité des espèces, de la taille des populations, de la diversité génétique, des interactions avec les habitats etc., l'objet est multidimensionnel, évolutif, et complexe à mesurer.

Une autre des spécificités de cette thématique biodiversité tient dans le fait que les systèmes d'observation ne sont pas guidés par un schéma d'organisation unique. Il est ainsi possible d'avoir des systèmes d'observation très différents, selon les milieux et acteurs, dont on cherche à formaliser et harmoniser les méthodes et pratiques. L'un des premiers enjeux dans cette diversité de schémas est d'organiser les circuits de collecte. Nous sommes en train d'obtenir une remontée régulière, permettant par exemple de calculer la part du territoire métropolitain protégée de manière stricte

Le travail du service statistique est de contribuer à organiser le système d'information, ce qui a été effectué au niveau européen. Une stratégie européenne a en effet été associée dans la définition d'indicateurs à un plan d'action sur la biodiversité. L'observatoire national de la biodiversité en France peut être quant à lui considéré comme la déclinaison la plus récente de cette organisation. L'objectif est notamment d'essayer de regrouper sous forme de fiches des descripteurs sur la biodiversité, en visant à constituer un ensemble homogène, et en reliant si possible ces initiatives à une autre approche, celle de la comptabilité environnementale.

En effet, que ce soit à l'échelon européen ou international, la comptabilité environnementale est une thématique qui monte en puissance. En ce qui concerne la biodiversité, l'enjeu est d'abord de comptabiliser des actifs naturels. Nous devons effectivement savoir à quoi correspond la notion de « stocks ».

Il peut être utile d'évoquer dans ce cadre les données d'occupation du sol : le SOeS a tenté de construire une déclinaison quantifiable de l'utilisation du territoire permettant de connaître la valeur pour la biodiversité d'une unité géographique. Ce qu'a permis de mettre en évidence l'étude exploratoire est que nous ne disposons pas encore des outils géographiques permettant de le faire. Qui plus est, nous ne pouvons avoir de réponse univoque, une prairie méditerranéenne n'étant pas comparable à une prairie de la région parisienne, pour ne disposer que de cet exemple. Nous effectuons également une veille des initiatives étrangères : la Norvège, l'indice Planète Vivante de WWF, l'Ocean health index... Ce que l'on peut constater, c'est qu'il existe une volonté de construire une métrique unique de la biodiversité.

Nous essayons, également, au SOeS, de répondre à cette demande d'indices synthétiques, à partir des données collectées et une fois que nous avons harmonisé les méthodes. En l'état, les principaux enseignements que nous tirons portent notamment sur le fait de ne pas chercher un indice global, mais d'adopter un panel d'indicateurs ou de paramètres. Nous visons plutôt un travail sur les habitats que sur les espèces, car ils sont plus intégrateurs, et certains sont particulièrement emblématiques, notamment les prairies, avec un enjeu de fragmentation des espaces. Il existe ensuite un enjeu pour la biodiversité ordinaire, à côté de la biodiversité remarquable jusqu'ici principalement mise en avant. En matière d'indicateurs, la grille d'analyse DPSIR<sup>32</sup> reste valable pour la structuration de nos travaux. Nous devons poursuivre l'élaboration de certains proxys, et mieux mettre en phase les outils et acteurs de l'intégration.

S'agissant des travaux en cours et envisagés, nous avons travaillé avec le ministère chargé de l'écologie sur la mise en place d'un portail donnant accès aux indicateurs de l'Observatoire national de la biodiversité. L'amélioration des connaissances visée par le programme CarHAB a été évoquée précédemment. Le ministère pilote également l'évaluation l'état de la conservation des espèces et des habitats dans le cadre de la directive européenne (Faune Flore Habitats) ; il faut mentionner aussi le travail sur la comptabilité des ressources naturelles et celui sur l'évaluation des services écosystémiques. J'évoquerai à ce sujet le projet Efese<sup>33</sup>.

Si l'on revient aux pistes envisagées pour la présentation d'une situation synthétique en matière de biodiversité, nous devons d'abord actualiser des indicateurs clés, concernant notamment les oiseaux, les surfaces protégées, et la part des espèces menacées. Nous devons par ailleurs améliorer l'information sur l'occupation des sols. Enfin, mieux synthétiser l'information sur les éléments favorables et défavorables à la biodiversité. Si entre deux évaluations détaillées de l'état de conservation (au sens de la directive), nous avons la possibilité de mesurer si ces éléments favorables ou défavorables à la biodiversité évoluent dans un sens ou un autre, nous aurons la possibilité de construire un indicateur d'évolution, un indice sur cette thématique. Aujourd'hui, cependant, nous sommes encore dans la construction du socle de connaissances et dans l'organisation de l'information.

---

<sup>32</sup> Forces motrices - Pressions - État - Impact - Réponses

<sup>33</sup> Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques

**Guy PAILLOTIN**

J'ouvre à présent le débat.

**Michel VEILLARD, CSOEC**

Je voudrais faire référence à la zone de pêche de la Réunion. En une trentaine d'années, l'initiative privée a épuisé la ressource, et aujourd'hui, la pêche est aujourd'hui totalement réglementée, et il n'est désormais plus autorisé que de pêcher une espèce de poisson dans une quantité limitée. La connaissance permet de limiter ce genre de dégâts. Je souhaite que l'évolution de nos connaissances en matière de biodiversité aboutisse à l'identification et à l'amélioration de la connaissance de deux seuils : les rendements décroissants de l'écosystème et des services écosystémiques et le seuil de l'irréversibilité. Je les propose pour chaque service écosystémique qui sera marchandisé. Il s'agit d'un garde-fou indispensable. Je suis indifférent à la critique concernant l'imprécision de ces seuils, ce qui importe est le consensus de la société sur ces seuils. C'est ce que j'ai l'intention de porter au sein d'Efese.

**Pierrette CROSEMARIE, Cese**

Au Conseil social, économique et environnemental, nous travaillons actuellement sur la mer et les océans. Je souhaite insister sur cette indispensable acquisition de connaissances concernant les milieux marins. Nous nous apercevons que cette connaissance n'est pas suffisante. Ce thème pose également la question des indicateurs pour mieux suivre les évolutions dans ce secteur.

Sur les services écosystémiques, nous avons insisté, dans plusieurs des travaux du conseil, sur la nécessité d'approfondir les connaissances des services rendus par la nature. Il existe un besoin d'une appropriation plus large de la société civile, si nous souhaitons que des politiques publiques soient développées.

**Guy PAILLOTIN**

Je pense qu'il faudrait encourager les traitements locaux de la biodiversité. Le travail réalisé dans les forêts devrait être autant que possible reconduit dans d'autres circonstances. Le monde agricole devrait être encouragé à reproduire l'exemple avec l'élevage.

**Henri PREVOT**

L'impact financier de cet encouragement doit être examiné.

**André-Jean GUERIN**

Il me semble qu'il y a quasiment autant de biomasse sous et sur le sol, et nous n'en avons pas parlé.

**Valéry MORARD**

Le SOeS est partie prenante du GIS Sol<sup>34</sup>, qui a abordé la question de la biodiversité dans ce cadre. Celui-ci travaille sur l'ADN microbien des sols, avec des techniques qui vont se standardiser progressivement. Tout encouragement à la connaissance de cette biodiversité dans les sols est la bienvenue, car ces programmes coûtent plusieurs millions d'euros sur dix ans.

**Jean-Marc FREMONT, IGN**

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un nouvel établissement, né le 1er janvier 2012 de la fusion de l'ex-IGN et de l'IFN. Dans la mission de description du territoire, l'IGN

<sup>34</sup> Système d'information des sols de France

s'engage dans un projet d'occupation du sol à grande échelle, en partenariat avec les collectivités territoriales. En trois ans, il devrait être possible d'avoir une occupation du sol à grand échelle, compatible avec le référentiel à grande échelle de l'IGN, qui permettra d'adopter une approche territoriale beaucoup plus fine et une connaissance forestière au demi-hectare près, que nous avons déjà.

### **Dalila VIENNE**

Je vous propose un projet d'avis. Le Conseil prend acte de l'évolution de l'approche sur la biodiversité et confirme le besoin d'une approche incluant tous types d'espace et non restreinte aux espaces protégés. Il encourage l'élargissement de l'inventaire de certaines espèces emblématiques, flore notamment, et de compléter le travail sur les ressources naturelles (prairies, forêts), y compris dans les sols.

Je vous propose par ailleurs rajouter une mention aux services écosystémiques.

Le Conseil souligne la nécessité de disposer d'une carte des écosystèmes, outil indispensable aux réflexions sur l'aménagement du territoire, y compris en Outre-mer. Il préconise une meilleure coordination des organismes publics et associatifs pour avoir une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité sur un territoire.

### **Pierrette CROSEMARIE**

J'aimerais qu'une mention sur la mer soit ajoutée.

### **Guy PAILLOTIN**

Il est important que la biodiversité ait un paragraphe dans ces discussions.

### **Julien TOUROURT**

Sur les lacunes, il serait préférable d'insister non pas sur la flore mais sur les invertébrés, qui sont très mal connus, alors qu'un certain nombre de groupes ont par exemple un rôle pour la fertilité des sols.

### **Intervenant, Conseil du développement durable des Hauts-de-Seine**

Des prélèvements anarchiques ont lieu sur les forêts de la part de l'ONF et autres. Ils aboutissent à des ravages, pour du bois d'exploitation, et je suis étonné de ne pas voir apparaître la notion de prélèvement. Peut-être l'IGN dispose-t-il de données en matière de prélèvements.

### **Guy PAILLOTIN**

Vous évoquez une question qui pose débat entre ceux qui estiment que cette exploitation du bois est nécessaire, financièrement ainsi que pour que la forêt vive, et ceux qui pensent qu'on en coupe trop. Je ne suis pas opposé à l'organisation de ce débat.

### **Jean-Marc FREMONT**

L'IGN publie des statistiques de prélèvement. Nous avons un bilan complet, en termes de production, de stock, de flux et de prélèvement, depuis 2008, à la demande du ministère chargé des forêts. Nous voyons que la forêt gagne entre 60 et 70 000 hectares par an, que la production biologique d'accroissement est largement sous-exploitée, et que le prélèvement est nécessaire lorsque nous avons besoin d'utiliser du bois. Tous les chiffres sont sur notre site, et nous avons également des publications grand public en téléchargement gratuit, dont les dernières concernent les prélèvements.

### **Intervenant, Conseil du développement durable des Hauts-de-Seine**

Je soulève également la question du seuil au-delà duquel la surexploitation est caractérisée, dans le cadre de la forêt d'agrément.

#### **Henri PREVOT**

Je pense qu'il serait préférable d'écrire que le conseil encourage l'élargissement de l'inventaire de certaines espèces « représentatives » plutôt qu'émblématiques.

## **IV. Quels besoins prioritaires en matière de statistiques publiques sur l'environnement et le développement durable ?**

### **1. Bilan de la période 2009-2013 et attentes des utilisateurs pour 2014-2018**

#### **Pierre AUDIBERT, Cnis**

Il s'agit d'une étape de l'opération moyen terme, qui porte sur 2014-2018. Toute l'année sera consacrée à des réflexions qui se présentent sous la forme de débats en commissions. Trois rencontres seront également organisées :

- Le 20 juin : rencontre « Facteurs de développement et compétitivité » ;
- Le 27 juin : rencontre « Attractivité et dynamique économique des territoires » ;
- Le 1er octobre : rencontre « Parcours de vie »

#### **Odile BOVAR**

Le bilan du Cnis est structuré à partir des avis de moyen terme adoptés par le conseil du Cnis en janvier 2009, et d'un bilan constitué à partir des documents du Cnis, toutes les réunions relatives à ce sujet ayant été examinées. Les présentations permettent de reprendre ces bilans, qui en fin d'année constitueront un document et un rapport du Cnis. Les avis étaient d'abord considérés dans le cadre d'un avis général spécifique sur le développement durable qui a fait l'objet de huit avis, auxquels s'ajoutent ceux des anciennes formations concernées. Ces avis ont été repris et reformulés sous forme d'objectifs. Certains aspects seront plus développés dans les commissions sociales.

Je souhaite d'abord vous rappeler le contexte porteur pour travailler sur le développement durable à l'époque. Nous étions dans le contexte du Grenelle, de la commission Stiglitz, initiée en 2008, a donné lieu à un rapport publié en 2009. Dans la foulée de ces travaux, qui étaient en continuité avec les travaux de l'ONU et de l'OCDE, une initiative française auprès d'Eurostat a eu pour objectif de travailler vers plus d'harmonisation, avec une initiative de parrainage qui a débouché sur une feuille de route, intégrée depuis 2012 au programme de travail du système statistique européen 2013-2017. Ces éléments ont été très structurants pour la période.

S'agissant du bilan des avis, il était vivement souhaité que les programmes statistiques **prennent en compte systématiquement la thématique de développement durable**. Pratiquement tous les services statistiques publics ont intégré ces approches, dans un premier temps en exploitant au maximum les enquêtes existantes, voire en les enrichissant avec des thématiques particulières. Dans la période, les référentiels d'indicateurs ont été produits, notamment pour suivre la stratégie nationale de développement durable. Des travaux de synthèse ont été également produits.

Le deuxième objectif était de disposer **d'indicateurs de développement durable**, avec en premier lieu le tableau de bord dont le Cnis souhaitait la construction dans le cadre d'une discussion démocratique. Il a été élaboré avec la participation de la plupart des services de statistiques. Il est remis à jour tous les ans pour le rapport remis au Parlement. Dans le cadre des événements ayant eu lieu depuis 2009, un point d'orgue est à mettre en ligne avec la fabrication du tableau de bord : la conférence nationale, menée sous l'égide du Cnis, du Cese et du CGDD en janvier 2010.

Concernant les référentiels **d'indicateurs territoriaux**, un certain nombre d'initiatives ont été relevées, dont une qui a été structurée dans le cadre de la statistique publique, et qui fait l'objet de mises à jour régulières sur les sites de l'Insee et du SOeS. A l'époque, ces référentiels avaient été conçus dans un cadre partenarial avec des représentants des ONG, d'associations d'élus, de chercheurs et des administrations particulières réunis par l'Observatoire des territoires de la Datar et le SOeS.

S'agissant de la quatrième orientation, elle consistait à **compléter le PIB** par d'autres indicateurs pour mieux mesurer le progrès social et valoriser les biens environnementaux. Quand la nouvelle période quinquennale s'est mise en route, le rapport Stiglitz a été apporté, et la feuille de route Stiglitz a été très structurante et suivie régulièrement, dès 2009. Concernant la mesure du progrès social, le compte des ménages a été décomposé en cinq catégories, l'enquête Patrimoine a été enrichie pour mieux étudier les hauts revenus, et une enquête a été réalisée permettant de prendre en compte les activités domestiques. Enfin, sur la valorisation des biens environnementaux, des travaux sur les flux de matière mobilisés par l'économie ont été publiés pour la première fois en 2009, l'empreinte carbone de la demande finale a été présentée en commission, et l'approche Namea permet d'évaluer l'empreinte carbone par rapport à d'autres pressions environnementales sur les branches économiques. Des progrès ont été assurés sur les comptes environnementaux, grâce à l'amélioration des indices de prix en matière d'eau et de déchet, et une amélioration du partage volume/prix des dépenses environnementales a été relevée.

Concernant la cinquième orientation sur **le mode de vie et les aspects sociaux**, des approches ont été développées sur les différentes dimensions de la qualité de vie et de la pauvreté en condition de vie, et beaucoup d'enquête ménages ont été mobilisées, notamment une spécifique dans le cadre européen pour aborder la pauvreté en condition de vie. De nombreuses approches ont porté sur les pratiques environnementales, et les questions de santé et environnement ont été abordées par des organismes à la périphérie des statistiques publiques.

Sur les enjeux environnementaux et activités économiques, un travail important nous a été présenté sur les éco-activités. Je mentionnerai la production et le traitement de déchets dans un cadre européen, la question de l'énergie et des approches sectorielles spécifiques, avec de nombreux investissements dans le domaine de l'agriculture, et des enquêtes sur l'eau et le transport.

S'agissant à présent des **attentes** pour 2014 et 2018, il a été constaté que beaucoup d'investissements ont été initiés durant cette période, tous extrêmement novateurs, et il est souhaité de consolider ces acquis et de les faire évoluer. Des efforts pédagogiques doivent accompagner la diffusion, et une attention particulière est demandée pour éviter les mauvaises interprétations. Ensuite, la concertation doit être renforcée pour la définition des indicateurs. La connaissance statistique doit également être renforcée au niveau territorial, pour analyser le cumul des inégalités environnementales et en veillant à la cohérence des résultats entre le niveau territorial et le national. Beaucoup de thèmes avaient été avancés lors de l'inter-commission sur le développement durable et les territoires en 2011. Les efforts sur les DOM doivent être poursuivis. Enfin, les questions de comparabilité et d'homogénéité des données se posent, entre territoires infranationaux en France.

Sur la qualité de vie, la connaissance sur le cumul de situations environnementales, de risques et de mal-logement est attendue. Les questions de précarité énergétique doivent être étudiées à l'aune de l'analyse de la pauvreté, et des connaissances sur les liens santé-environnement sont à approfondir.

En matière d'économie et d'environnement, les représentants des entreprises souhaitent que les périmètres de l'économie verte soient mieux définis et stabilisés. Une meilleure observation des éco-activités doit être assurée, et il est nécessaire de poursuivre l'observation sur les investissements en

matière de R&D et d'innovation. L'eau doit par ailleurs être intégrée à l'ensemble des coûts environnementaux. Sur les dépenses environnementales, il est souhaité de poursuivre la réflexion méthodologique sur la distinction entre dépenses préventives et curatives, d'étendre l'observation de la RSE<sup>35</sup> aux investissements socialement responsables, et de poursuivre les analyses en matière de pratiques environnementales.

Les sujets de la biodiversité et de l'énergie ont déjà été vus.

## **2. Orientations des producteurs de la statistique publique pour le moyen terme 2014-2018**

### **Claire PLATEAU, Insee**

Nous allons vous donner quelques éléments qui sont aujourd'hui disponibles sur les orientations du programme statistique, pour la période 2014-2018 en matière de développement durable, c'est à dire dans le domaine de l'environnement mais aussi dans les domaines économiques et sociaux. .

### **Sylvain MOREAU**

Ces orientations sont susceptibles d'évoluer, et ont fait l'objet d'une concertation qui devra être approfondie dans les semaines à venir. Une partie du programme de travail est également la continuation d'orientations passées.

### **Claire PLATEAU**

A ce stade de la réflexion, nous allons distinguer les travaux déjà commencés et qui doivent être achevés, les réponses à des engagements déjà pris qui sont à poursuivre comme les engagements de mise en œuvre des recommandations Stiglitz, les réponses à des demandes internationales, notamment les règlements d'Eurostat et qui sont une partie importante du travail et enfin, les demandes nationales.

Examinons d'abord les travaux commencés qui devraient aboutir sur cette période.

D'ici 2015, des revenus, et des taux de pauvreté et d'inégalité de vie au niveau local, c'est-à-dire au niveau communal voire infra-communal devraient être régulièrement publiés. Ces données seront l'aboutissement du projet Filosofi qui consiste à apparié les fichiers de revenus fiscaux exhaustifs avec les fichiers sociaux exhaustifs. Ce projet requiert un important travail après avoir résolu au préalable, les questions de faisabilité juridique.

### **Sylvain MOREAU**

Pour le deuxième axe, le [rapport Vorms](#), qui portait sur la problématique du logement, pointait des domaines mal ou peu traités par les statistiques, en l'occurrence le mal-logement ou la performance énergétique. Il identifiait des gisements de données inexploitées et invitait à repenser la diffusion de l'information. Le [rapport Bernadet](#) mettait quant à lui en avant des axes de progrès sur les aspects de connaissance des transports urbains et périurbains, et des infrastructures. Dans les deux cas, les rapports ont abouti à un certain nombre d'avancées, mais l'accès aux sources privées a plutôt concerné les aspects juridiques d'accès aux fichiers plutôt que les travaux statistiques, qui ne se sont parfois pas encore concrétisés. Sur les aspects logement et transport, ce qui était indiqué reste en grande partie valable pour 2014-2018.

S'agissant des engagements du Grenelle de l'environnement, un tableau de bord a été élaboré avec des comparaisons internationales qui seront poursuivies.

### **Claire PLATEAU**

<sup>35</sup> Responsabilité sociétale des entreprises

Parmi les engagements déjà pris et devant être poursuivis, nous pouvons citer la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz. Il s'agit en effet d'un programme très ambitieux qui concerne l'ensemble du système statistique et qui s'inscrit dans la durée. Il continuera donc encore à servir de fil directeur à la définition du programme de travail, notamment sur les questions de mesure des inégalités et de pressions sur l'environnement. Suite à la recommandation du rapport Stiglitz d'améliorer le système d'observation de la qualité de vie, l'Insee réfléchit à la définition d'un cadre pérenne de son suivi statistique, avec des publications régulières et une présentation simple des résultats.

S'agissant des demandes internationales, nous retrouvons là encore la mise en œuvre du rapport Stiglitz. Eurostat a mis en place dès 2010 un groupe de travail pour définir la mise en œuvre de ses recommandations. Les propositions de ce groupe sont désormais inscrites dans le programme statistique européen. Pour mesurer le bien-être subjectif, l'enquête sur les revenus et les conditions de vie comprendra en 2013, un module supplémentaire. Le panel de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie va probablement être refondu, et un certain nombre de questions nouvelles sur la qualité de vie vont certainement émerger à ce moment-là.

### **Sylvain MOREAU**

Concernant les comptes environnementaux, un groupe de travail à la commission des comptes travaillera sur le sujet. Des demandes européennes vont par ailleurs faire l'objet d'un travail dans les années à venir.

S'agissant des demandes nationales, une grande partie du programme de travail est constitué par les conférences environnementales. Il y en aura une chaque année, avec des tables rondes. Elles donnent lieu à des lettres de cadrage, qui demandent un suivi spécifique. Un suivi d'impact macroéconomique des conférences environnementales nous a particulièrement été demandé. Ce panel d'indicateurs devra être enrichi au fur et à mesure des conférences environnementales. Le débat national sur la transition énergétique va également se poursuivre, et justifiera un suivi spécifique et une évolution importante de l'information autour de l'énergie.

Pour 2014-2018, les principaux thèmes de travail comptent d'abord la mise en œuvre de la stratégie nationale de transition écologique. La précédente stratégie avait donné lieu à une conférence qui avait permis d'identifier les indicateurs pertinents soit existants, soit à élaborer. Il est vraisemblable que nous aurons besoin de nouveaux indicateurs, qui seront définis dans le cadre d'un groupe de travail guidé par le SOeS.

### **Claire PLATEAU**

Le système d'information sur l'analyse territoriale sera amélioré. Pour suivre ces questions, plusieurs systèmes d'information, notamment la source Majic, sont actuellement disponibles. Il s'agira de les mettre en cohérence.

Des travaux seront également menés sur les conditions de logement et plus particulièrement sur le mal-logement et la précarité énergétique. L'enquête Logement qui sera réalisée en 2013, met l'accent sur les situations de mal-logement, et notamment le logement chez d'autres personnes. Il est question de publier à partir de 2014 des informations sur les conditions de logement, et début 2015 un bilan sur le mal-logement. Une enquête auprès des SDF a été réalisée début 2012. Des informations sur les caractéristiques et les trajectoires de ces personnes seront publiées début 2014.

### **Sylvain MOREAU**

Sur les aspects de précarité énergétique, nous avons parlé de Phebus au niveau national. Un travail conjoint avec l'Insee est également prévu, permettant d'identifier les populations susceptibles de souffrir de précarité énergétique au niveau local. La précarité énergétique porte sur les aspects du logement et des transports.

Sur l'analyse de l'offre de transport, le SOeS avait jusqu'ici travaillé sur la demande de transport. Nous allons mettre l'accent sur l'offre, et notamment sur l'aspect de disponibilité d'infrastructures et de services, ceci afin de mieux comprendre les capacités de report modal et d'expliquer les choix des différents acteurs en matière de transports. Une meilleure connaissance de l'offre est pour cela nécessaire, notamment sur les marchandises et les voyageurs. Nous envisageons également un approfondissement sur la connaissance des investissements en infrastructures, qui permettrait un rapprochement entre investissement et service rendu pour connaître le rendement économique de ces investissements.

### **Claire PLATEAU**

Les pratiques environnementales de l'agriculture seront éclairées. Avec la réforme de la PAC en 2014 et les demandes sociétales, l'agriculture devra répondre à de nombreuses attentes en matière de statistiques environnementales et territoriales. La statistique décrira les pratiques culturales et d'élevage, notamment les questions de consommation d'eau et de production de qualité. Il sera nécessaire de reconduire des thèmes antérieurs (agriculture bio), voire de les renforcer (agriculture économiquement et socialement durable). Le cycle des enquêtes sur les pratiques culturales sera poursuivi : utilisation des produits phytosanitaires, matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments pour le bétail, enquêtes sur la structure des exploitations et renforcement de la connaissance sur l'utilisation des sols.

Un dernier point portera sur l'analyse des trajectoires de niveau de vie, la persistance de la pauvreté et le niveau et la distribution des patrimoines. Les améliorations se feront dans trois directions : l'amélioration conceptuelle et pratique de la mesure des niveaux de vie, l'analyses longitudinales des niveaux de vie à la fois dans ses dimensions monétaires et au travers d'indicateur de qualité de vie, et la décomposition du compte des ménages donné par la comptabilité nationale par catégorie des ménages, qui permet de prendre en compte les transferts en nature associés à la gratuité de l'enseignement public et aux prestations maladie.

S'agissant de l'amélioration de la mesure des niveaux de vie, les progrès attendus consisteront à publier plus rapidement les données sur le taux de pauvreté et l'inégalité de vie, avec la mise au point d'indicateurs avancés, concomitants aux indicateurs de condition de vie qui sont publiés un an après alors que les données sur la pauvreté monétaire ne sont disponibles jusqu'ici que deux ans après. Il s'agira également de mieux prendre en compte les loyers imputés, les intérêts d'emprunt des logements, les transferts entre ménages qui achètent et vendent de l'immobilier et d'en systématiser l'intégration dans les calculs de niveaux de vie. La fréquence des enquêtes patrimoine va passer de 6 à 3 ans et sa panellisation devrait permettre de mieux comprendre l'hétérogénéité des comportements patrimoniaux.

Concernant l'analyse longitudinale des niveaux de vie, il est prévu d'étudier la mobilité dans un niveau de vie et la persistance des questions de pauvreté. Ces statistiques se feront à partir des données de panel de l'enquête sur les revenus et conditions de vie qui a été lancée en 2004.

Enfin, les travaux de décomposition du compte des ménages par catégorie de ménage qui ont été réalisés sur l'année 2003 seront actualisés. De nouvelles données devraient être publiées en 2016 sur les données définitives de la nouvelle base des comptes nationaux de 2011. Un travail méthodologique devrait permettre de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat par catégorie de ménage sur une dizaine d'années avec un pouvoir d'achat qui prenant en compte les transferts en nature associés à la gratuité de l'enseignement public et aux prestations maladie.

### **Bernard BRILLET, Medde**

Nous devons être attentifs à l'évolution des travaux internationaux, notamment à la prolongation des travaux de Stiglitz, au niveau des Allemands par exemple, qui ont lancé une version approfondie qui devrait aboutir cet été pour travailler sur les indicateurs de bien-être. L'ONU a également lancé suite à Rio+20 la définition des objectifs de développement durable, qui vise à trouver des termes communs à l'ensemble des nations.

Au plan national, nous rencontrons l'inconnu de la stratégie nationale pour la transition écologique, qui dans son principe devrait être la somme des conférences environnementales annuelles. Nous commençons à esquisser le contenu de la conférence de cette année. Un travail en chambre de prospective est effectivement nécessaire pour examiner les sujets. En septembre prochain, le thème de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité sera abordé. Il est une façon de prendre en compte la transversalité. Cette approche doit être qualifiée du point de vue de la statistique. L'approche maritime et littorale est également prévue. L'angle d'attaque peut être la biodiversité marine, avec une ouverture sur plusieurs thématiques, notamment le transport des flux par voie maritime.

### **Michel LAMY, Cese**

Je suis satisfait que le domaine social ne soit pas oublié. Vous nous avez parlé de la façon dont vous alliez approfondir les questions de pauvreté.

Dans la vision des statistiques, pour favoriser par exemple une politique industrielle plus économe en matières premières, il serait souhaitable de bénéficier d'autres indicateurs, au regard de l'activité économique par branche d'activité, et qui touche à la consommation de matières premières, sous forme de produits finis ou semi-finis. Il est possible de chercher à réaliser des économies d'énergie, et de mettre par exemple des moteurs électriques dans les voitures, mais il faut alors résoudre le problème des batteries au lithium. Nous voyons ce qui peut être bénéfique, mais nous créons de nouvelles problématiques de prélèvement de matières premières.

### **Henri PREVOT**

Je suis circonspect sur la notion de compte de l'énergie. En termes d'emploi, si nous remplaçons le nucléaire par des éoliennes, nous créons de l'emploi. Mais avec une vision plus globale, nous pouvons considérer que nous détruisons de l'emploi, en choisissant des modes de production de l'énergie plus onéreux.

La différence entre les dépenses et les coûts doit être claire : un coût est une différence. Parler de coût sans dire quels sont les termes de la comparaison correspond également à une désinformation. Quel est le coût de la baisse de la capacité nucléaire ? Il s'agit de ce qui sera dépensé si la capacité nucléaire est réduite, comparé à un élément : la situation d'aujourd'hui, ou un autre scénario qui permettrait d'avoir le même résultat en dépensant le moins possible ? Je pense que le coût correspond à cette deuxième définition. Nous nous apercevons que la baisse de la capacité nucléaire coûte très cher. Ces deux questions de méthode sont fondamentales.

### **André-Jean GUERIN**

Tout d'abord, félicitations pour cet approvisionnement en informations régulières sur les indicateurs de développement durable. La statistique a besoin d'une certaine longévité. Le travail sur les indicateurs de développement durable est de longue date, et se fait dans les comparaisons internationales et européennes. Cet acquis doit être absolument préservé. Cela ne signifie pas que ces indicateurs ne peuvent pas évoluer, ni qu'ils ne se complètent pas avec des indicateurs plus fins et spécifiques, mais ils doivent rester sur le long terme et garder une capacité de comparabilité internationale et européenne.

Je rappellerai la 42e recommandation du résumé du rapport Stiglitz : « Au niveau national, il conviendra de mettre en place des tables rondes qui associeront différentes parties prenantes afin de définir quels sont les indicateurs qui permettent à tous d'avoir une vision des modalités du progrès social et de la soutenabilité dans le temps, ainsi que d'établir leur ordre d'importance ». Cette table ronde existe, et a fait l'objet de réunions en comité restreint, puis de conférences élargies, ouvertes dans l'enceinte du Cese, avec le triple parrainage du Cnis, du CGDD et du Cese. Il s'agit d'une instance à maintenir. S'il fallait changer les définitions, il serait judicieux, pour définir les indicateurs de la transition écologique, énergétique et autres, qu'il puisse y avoir dans ces nouvelles instances de concertation une certaine convergence et une continuité avec les indicateurs dont nous disposions auparavant, ainsi qu'avec les personnes avec qui nous avons établi le débat.

### **Guy PAILLOTIN**

Sur la question de la continuité et de la comparabilité internationale, je partage votre avis. Pour les questions politiques, qui ont éclairé les débats, nous ne voyons que des avantages à ce que ces derniers se poursuivent.

### **Pierrette CROSEMARIE**

Nous sommes en phase de préparation de la prochaine conférence gouvernementale. Au niveau du Conseil, il nous semble important que nous abordions véritablement des indicateurs de développement durable, et non uniquement des indicateurs environnementaux, qui ont bien évidemment leur place au sein des indicateurs de développement durable. Le concept mêle les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

### **Marc BOITEL, Arene Île-de-France**

Sur la question de la précarité énergétique au niveau local, il me semble indispensable, tant sur la construction de la méthodologie que sur les travaux menés à l'échelon local, que les observatoires régionaux soient impliqués dans ses travaux, au niveau de la méthode comme dans l'élaboration des bilans, car les travaux que nous menons au niveau local permettent de disposer de niveaux d'analyse très fins des consommations d'énergie du résidentiel.

### **Nathalie ROY, UPA**

Il est question, au titre des demandes nationales, de reprendre dans les orientations 2014-2018 le suivi de conférences environnementales, avec un suivi d'impact macro-économique, et un suivi spécifique sur la loi cadre à venir relative au débat national sur la transition énergétique. Concernant les principaux thèmes, on évoque également la mise en œuvre d'une stratégie nationale, avec la mise en place d'un groupe de travail pour définir des indicateurs. Je souhaite qu'on n'omette pas, parmi eux, des indicateurs concernant les entreprises par taille, en particulier les micro-entreprises, notamment dans les suites attendues des travaux de 2009-2013, suite aux résultats de l'enquête « [Entreprises et développement durable](#) » de l'Insee, où un élargissement aux micro-entreprises était demandé. Je souhaite donc que le suivi d'impact macro-économique tienne compte des petites entreprises, afin que le *small business act* devienne une réalité et pas seulement une pétition de principe, et permette une visibilité par secteur.

Mes questionnements concernent par ailleurs la mise en place d'un compte de l'énergie. Concerne-t-il uniquement les énergéticiens ou est-il prévu d'inclure les entreprises actrices de la rénovation thermique, en particulier les entreprises du bâtiment ? Par ailleurs, dans les attentes des utilisateurs décrites par Madame Bovar, il était question de la fiscalité environnementale. La problématique de son impact sur la compétitivité des entreprises et sur l'environnement serait-elle prise en compte dans les thèmes de travail 2014-2018 ?

### **Un intervenant**

Sur les thèmes de l'économie circulaire et de l'économie de fonctionnalité, il est intéressant de retenir les objectifs de la conférence des Nations Unies pour le développement industriel, qui dans ce champ précise que l'objectif est le découplage de la croissance éventuelle de l'activité économique avec les consommations matières et les consommations énergétiques. Surveiller la mise en place de l'économie circulaire revient à s'intéresser à ce découplage. Je pense par ailleurs que nous pouvons utiliser l'enquête auprès des entreprises pour recueillir leurs témoignages sur la pratique de l'écoconception, qui est le socle sur lequel reposent l'économie circulaire et l'économie de fonctionnalité, et qui permet de mesurer les progrès de l'implantation de ces économies.

### **Sylvain MOREAU**

Dans les éléments que vous avez soulevés, certains thèmes relèvent de la construction d'indicateurs et d'autres d'études à mener avec un investissement plus approfondi.

Je suis sensible à la comparaison internationale. C'est ce que nous tentons de mettre en place pour les comptes de l'énergie. S'agissant de ce dernier, et de ce que vous évoquez en termes d'économies liées à la mise en place d'efficacité énergétique, il me semble que la question doit plutôt être vue du côté des comptes de logement ou de transport. Une des questions qui se posera dans la mise en place du compte de l'énergie repose dans le fait que nous parlons de l'énergie dans le cadre du transport, du logement et des comptes de l'environnement. Une articulation devra donc être observée entre les problématiques étudiées dans le compte de l'énergie et ce qui est déjà en place dans les autres sujets.

### **Claire PLATEAU**

Nous notons vos demandes concernant les micro-entreprises et l'économie circulaire. Elles feront l'objet d'arbitrages, puisque les moyens des systèmes statistiques sont contraints, et interroger les micro-entreprises peut s'avérer coûteux.

S'agissant des suites de Rio+20 et de la mise en œuvre de sa résolution 38 qui invite à mettre en place des indicateurs pour compléter le PIB, la commission statistique de l'ONU en février 2013 a décidé de mettre en place un groupe de travail (un Friend of the Chair group) chargé de proposer des indicateurs basés sur les initiatives existantes en s'assurant de leur cohérence avec les objectifs de développement durable et les indicateurs de développement post 2015. La France est candidate pour participer à ce groupe et a proposé d'en assurer la présidence.

### **André-Jean GUERIN**

A propos de la conférence de concertation sur les indicateurs de développement durable, il s'agit d'un outil délaissé aujourd'hui, et nous risquons de nous passer de l'opportunité de l'utiliser. La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire s'intéresse aux nouveaux indicateurs de richesse. Il existe des préoccupations de même nature au niveau du Sénat. Au niveau des auditions que nous avons menées, nous avons essayé de transmettre le message qu'il existe déjà des indicateurs à palette large, et que ceux-ci peuvent être utilisés. Au Cese, nous essayons qui plus est d'apporter des commentaires moins techniques que ceux apportés par les statisticiens, et qui peuvent s'avérer utiles.

Si nous considérons que ce qui est « ensommeillé » disparaît, nous voyons se créer de nouveaux besoins d'indicateurs qui auraient pu être suivis dans la durée à partir de ce qui existait. Je suggère que le travail entrepris par le Cnis, le CGDD et le Cese soit revivifié le plus tôt possible.

### **Guy PAILLOTIN**

Il me semble qu'il appartient au Cese d'activer cette commission.

### **Pierre DOUILLARD**

Je souhaite appuyer la demande formulée pour les petites entreprises.

### **Bernard BRILLET**

Je suis sensible à l'intervention de Monsieur Guérin. Beaucoup des représentants des collectivités ont exprimé l'intérêt de disposer de données statistiques à l'échelle locale. Je souhaite insister sur l'intérêt pour l'État de répondre à ces demandes. Les lois de décentralisation vont augmenter la capacité des collectivités à prendre en charge certaines dimensions, et à se saisir de l'initiative. Si nous ne disposons pas d'outils de statistiques cohérents, l'État ne pourra pas assurer la qualité des engagements qu'il a pris.

Nous devons avoir la capacité globale et nationale de faire la somme de tous ces engagements. Aujourd'hui, au niveau du travail réalisé par exemple sur les SRCAE, les engagements des collectivités ne correspondent pas aux engagements nationaux. Sur le plan de la technique statistique, nous devons nous montrer en capacité de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs.

### **Dalila VIENNE**

Le premier avis porte sur les indicateurs de développement durable, avec le souhait d'un maintien, d'une mise à jour et d'une large diffusion, simple et intelligible pour le grand public, des indicateurs de développement durable d'ores et déjà développés dans le cadre des différentes stratégies européenne, nationale et territoriales en la matière.

Le Conseil prend note d'attentes non satisfaites ou des nouvelles attentes dans ces indicateurs, pour mieux prendre en compte la dimension sociale, pour accompagner la stratégie nationale de transition écologique, pour informer sur des phénomènes récents (pollutions lumineuses, perturbateurs endocriniens...) et sur la consommation de matières premières pour l'activité économique. Il insiste sur la nécessité de poursuivre une large concertation pour faire évoluer ces indicateurs, de façon à ce qu'ils restent dans la continuité de l'existant, en nombre limité, compréhensibles, et, autant que possible, comparables dans le temps et entre niveaux géographiques. S'agissant des modalités de la concertation, elles feront l'objet d'un débat au sein du Bureau du Cnis.

L'avis suivant porte sur le thème « Entreprises, économie et développement durable ». Le premier chapitre fait suite à l'inter-commission sur la responsabilité sociétale des entreprises, qui avait pris un avis de moyen terme. Le Conseil souhaite que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics implantés en France, en retenant le cas échéant leur activité internationale. Les résultats détaillés constituaient également une demande forte de la commission, un regard micro étant nécessaire sur les entreprises, y compris comme Madame Roy l'a rappelé, sur les micro-entreprises, si possible par région, et selon différents aspects : consommation de l'énergie, gestion des déchets, utilisation des sols, efficacité énergétique des bâtiments...

Il est également attendu une connaissance des investissements des entreprises pour l'innovation et la recherche en matière environnementale. Ces préoccupations relatives à la responsabilité sociétale des entreprises sont étendues à la question des investissements socialement responsables. Le Conseil suggère que les priorités en la matière soient définies avec les utilisateurs, selon un mode de dialogue qui reste à définir au sein des deux commissions. Le Conseil encourage la poursuite de la réflexion sur les éléments de mesure, notamment au niveau régional voire infrarégional, de l'économie verte et recommande en particulier une meilleure connaissance des métiers, emplois et activités qui y sont liés.

Le Conseil souligne des attentes nouvelles en matière de connaissance des pratiques agroalimentaires : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts... Des compléments ont également été apportés sur l'approche économie circulaire et de la fonctionnalité, et éventuellement de l'impact de la fiscalité environnementale sur la compétitivité des entreprises.

Le Conseil se félicite des travaux importants, effectués et à venir, sur les comptes environnementaux dans un cadre harmonisé au niveau européen. Il souhaite que ceux-ci soient présentés dans la commission avec un point particulier sur la possibilité de distinguer les dépenses curatives des dépenses préventives.

### **Nathalie ROY**

Sur la question des libellés des pratiques agricoles, il pourrait s'agir de pratiques agroalimentaires, le terme « agricoles » étant plus restrictif.

**Pierrette CROSEMARIE**

La notion d'économie verte devrait par ailleurs être inscrite entre guillemets.

**Dalila VIENNE**

L'avis suivant porte sur le thème « Ménages et développement durable ». Les travaux sur le revenu localisé, sur le mal logement, ou la précarité monétaire, seront évoqués dans le cadre de la commission démographie et dans cadre de la commission territoire. Nous les reporterons dans les avis des autres commissions, pour ne pas alourdir celle-ci.

Des suivis sur la qualité de vie, le bien-être et le fait que l'Insee et d'autres services statistiques publics réfléchissent à des indicateurs pérennes, doivent être intégrés dans l'avis.

Le Conseil note des attentes importantes de statistiques sur le comportement des ménages dans le domaine de la gestion des déchets (économie circulaire). Il souhaite un dispositif pour mieux évaluer la mise aux normes thermiques des logements, y compris anciens. Il préconise que la statistique publique s'associe aux professionnels de la santé pour fournir des éléments d'information sur les liens entre la santé et l'environnement.

S'agissant de l'avis sur l'action publique et le développement durable, le Conseil soutient les travaux pour une meilleure connaissance de l'offre de transport (infrastructure et services). Il demande que la statistique publique poursuive ses efforts pour fournir des valeurs de référence dans les études d'impact en matière de transports (développement des transports publics ou d'infrastructures logistiques) : émission de CO2 et autres polluants, bruit, artificialisation des sols...

**Adrien FRIEZ**

Sur les valeurs de référence pour évaluer les impacts des politiques, notamment en matière de transport, la statistique doit participer mais ne fournit pas les valeurs de référence.

**Pierrette CROSEMARIE**

La statistique contribue à la définition des valeurs de référence.

**Dalila VIENNE**

Le Conseil rappelle par ailleurs la nécessité d'une information normalisée sur l'utilisation des sols à une échelle géographique fine de façon à aider les pouvoirs publics dans leurs réflexions pour un aménagement durable, notamment dans les zones urbaines et périurbaines. Une vision prospective est également attendue pour cela.

Le Conseil préconise une large diffusion de l'information sur les coûts, prix et volumes relatifs à la gestion des déchets, de l'eau et des réseaux de chaleur par les collectivités.

**Jean-Marc FREMONT**

S'agissant de l'utilisation des sols à une échelle géographique fine, l'opérateur public est un acteur important dans cette définition et je souhaite rappeler le rôle de l'IGN dans ce cadre.

**Brigitte LOUBET, Driee Île-de-France**

Au même titre que vous mentionnez, dans le projet d'avis, la gestion des déchets et de l'eau, il serait souhaitable d'y ajouter, pour ce qui concerne l'énergie, le sujet **des réseaux de chaleur**, puisque les collectivités ont également une compétence en matière de production et de distribution de chaleur sur leurs territoires.

**Président**

Entre la situation dont nous sommes partis en 2009 et aujourd'hui, un énorme travail a été effectué. Nous devons féliciter toutes les personnes travaillant à la statistique publique, et toutes celles qui contribuent. Il peut exister une phase de retrait ou d'incertitude, et les temps sont difficiles, mais des voix doivent aussi se faire entendre. Je vous remercie d'avoir contribué à l'élaboration d'une nouvelle statistique publique. Merci à tous.

*La séance est levée à 18 heures.*

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur le sentiment d'exposition aux risques (Eser 2013)

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête ponctuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 08 avril 2013, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur le sentiment d'exposition aux risques (Eser 2013).

L'enquête précédente « Sentiment d'exposition aux risques majeurs - 2007 » ne retenait que trois risques. La nouvelle enquête Eser 2013 s'ouvre davantage aux différents risques environnementaux auxquels les ménages se sentent exposés. Aucune enquête complémentaire ne sera réalisée *a posteriori*.

Elle répond à une volonté institutionnelle d'amélioration de la prévention des risques. Elle est sans lien avec un règlement européen. Elle s'intègre dans une démarche globale d'étude initiée par le rapport Stiglitz (2209) et répond aux attentes exprimées à l'occasion de la première Conférence environnementale de septembre 2012.

Elle s'inscrit ainsi dans la continuité d'autres travaux développés par l'Ademe<sup>36</sup>, l'IRSN<sup>37</sup>, et le SOeS dans le cadre du dispositif général de suivi des risques du Medde et intéresse également les chercheurs qui travaillent de manière plus qualitative sur la question du risque.

De fait, son objectif est d'ouvrir davantage le questionnement pour saisir plus largement les différents risques auxquels les ménages se sentent exposés en prenant en compte également des différences de socialisation au risque (tel que le poids des expériences vécues). Les évolutions apportées se positionnent par rapport :

- à la confrontation entre exposition effective et sentiment d'exposition ;
- aux modes de composition avec le risque des populations surexposées ;
- aux catégorisations différenciées du risque ressenti.

L'enquête porte sur 5 700 personnes et l'unité enquêtée est l'individu majeur. L'échantillon retenu est représentatif des foyers français selon la méthode des quotas, en s'attachant aux répartitions par sexe, par âge, par catégorie socioprofessionnelle et par type d'agglomération. Un sous-échantillon par risque retenu sera établi.

L'enquête couvre la France entière, incluant ainsi l'ensemble des départements d'outre-mer afin de saisir plus finement le sentiment d'exposition des populations résidant sur ces territoires particulièrement vulnérables.

---

<sup>36</sup> Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

<sup>37</sup> IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

Il est envisagé d'effectuer la collecte en septembre 2013. Si actuellement le mode de collecte par téléphone semble privilégié, le recours à une méthode multimodale n'est pas exclu.

Le temps de réponse est estimé à 10-15 minutes.

Dans le cadre de la préparation de cette enquête, différents comités ont été mis en place :

- un comité préparatoire réunissant des experts de la question des risques au sein du ministère et présidé par le chef du SOeS ;
- un comité de concertation rassemblant les membres du comité préparatoire et un ensemble de spécialistes (Ineris<sup>38</sup>, Anses<sup>39</sup>, IRSN, Datar<sup>40</sup>, Insee, CNRS, EHESS<sup>41</sup>) ;
- un comité de pilotage composé des responsables des services concernés par l'enquête au sein du commissariat général au développement durable et des représentants de la direction générale de la prévention des risques.

A l'issue de cette enquête et de son exploitation, il est prévu l'organisation d'un séminaire de restitution avec les membres des comités de suivi, en février 2014, puis à partir d'avril 2014, la diffusion des résultats sous forme de 4 pages, de chiffres clés, de synthèse, d'analyse et de données détaillées pour fin 2014-début 2015.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour un an** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

---

<sup>38</sup> Ineris : Institut national de l'environnement industriel et des risques

<sup>39</sup> Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

<sup>40</sup> Datar : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

<sup>41</sup> EHESS : École des hautes études en sciences sociales